

DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET



CONFÉRENCE DE LANCEMENT
DES TRAVAUX DU PROCESSUS
BUDGÉTAIRE
2027

JEUDI 26 FÉVRIER 2026
09H00

HÔTEL DE L'AMITIÉ

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



L'ESSOR
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION DU MALI
300 FCFA

MERCREDI 25 FÉVRIER 2026 65^è ANNÉE N° 20582

www.essor.ml

Enseignement
supérieur au Mali
À L'AUNE DE LA
REFONDATION DE L'ÉTAT
Lire en page 16

Modibo Mao Makalou
**«LE CODE MINIER DE 2024 FAIT BONDIR LES RECETTES
MINIÈRES DE L'ÉTAT DE 547 À 835 MILLIARDS DE FCFA»**

Le secteur minier malien connaît d'importantes réformes à travers un nouveau code qui prévoit un contenu local afin que l'or puisse briller pour tous les Maliens. Le secteur stratégique des mines contribue déjà fortement au budget national. Dans ce décryptage, l'économiste Modibo Mao Makalou aborde les questions relatives à la souveraineté minière, au nouveau code minier, ainsi que les recettes d'exportation et fiscales générées par le secteur minier



Lire en page 5

CCIM
**MADIOU SIMPARA RÉÉLU AVEC
98,33 % DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**



Lire en page 3

Incendie au poste de la Semaf à Sébénikoro
PLUS DE PEUR QUE DE MAL



Lire en page 3

Éliminatoires du Mondial 2027 de basket-ball
**ALHADJI DICKO SORT L'ARTILLERIE
LOURDE POUR ALEXANDRIE**



Lire en page 8

AVIS DE RESULTAT

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple -Un But -Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

P2P2RS MALI

RESULTAT DE LA MNIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT

AVIS DE MANIFESTATION N° 004-MA-SG/P2-P2RS-MALI/2025

Financement : Don FAD : 2100155042216

N° d'Identification du Projet : P-Z1-C00-091

Description du marché : Recrutement d'une ONG chargée d'accompagner l'Unité de Gestion du P2-P2RS pour les prestations de la mise en place et d'appui à l'opérationnalisation des centres intégrés de service aux producteurs dans les Régions de Koulikoro, Nara et Nioro au compte du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS-Mali).

L'Avis de manifestation d'Intérêt (AMI) N°0013/MA-SG/P2-P2RS-Mali-2025 a été publié le quotidien National Essor N°20432 en date du jeudi 17 juillet 2025 et sur le portail de la Banque Africaine de Développement (BAD) le 04 Août 2025,

Mode de passation de marché : Phase AMI

NOMBRE D'ONG OU DE GROUPEMENT D'ONG AYANT MANIFESTE LEURS INTERETS POUR LA REALISATION DE LA PRESTATION	
Pays : Mali (17), Belgique (02), Suisse (01) Canada (01) et France (01).	Soit 22 ONG ou Groupements d'ONG
SOUMISSIONNAIRES RETENUS SUR LA LISTE RESTREINTE	
Nom De l'ONG ou du Groupement d'ONG	Pays
Consortium Humundi / CAEB/ICD	Belgique
Groupement AFAR/AS.M.A.DEV.I/A.F.A.D	Mali
ONG Fondation Yérédon/ ID-SAHEL Afrique	Mali
Consortium ONG HELVETAS/Le Tonus	Suisse
CCMworld wide/AMRAD	Belgique
Groupement AVSF / AOPP	France

Pour d'amples informations, veuillez-vous adresser au P2-P2RS Mali, Sise Bamako, Magnambougou Faso Kanu, Rue 42, Porte 14, Bamako, Mali. Tél : +223 76 48 15 97/ 76495087/ 20 20 17 17

Email : sdjarra007@yahoo.fr , ideycisse@gmùail.com, p2p2rsmali@gmail.com.

Bamako, le 16 Février 2025

Le Coordinateur du P2-P2RS

Modibo SIDIBE

Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole

AVIS DE RESULTAT

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple -Un But -Une Foi

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

P2P2RS MALI

RESULTAT DE LA MNIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT

AVIS DE MANIFESTATION N° 0014/MA-SG/P2-P2RS-Mali-2025

Financement : Don FAD : 2100155042216

N° d'Identification du Projet : P-Z1-C00-091

Description du marché : Recrutement d'une ONG chargée d'accompagner l'Unité de Gestion du Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2-P2RS-Mali) dans les prestations d'appui pour la construction d'unités post-production (unités de transformation et de commercialisation des produits agricoles, plateformes multifonctionnelles, magasins de stockage, comptoirs d'achat des produits agricoles, postes de contrôle phytosanitaires etc.), dans les Régions de Koulikoro, Nara et Nioro.

L'Avis de manifestation d'Intérêt a été publié le quotidien National Essor N°20432 en date du jeudi 17 juillet 2025 et sur le portail de la Banque Africaine de Développement (BAD) le 04 Août 2025,

Mode de passation de marché : Phase AMI

NOMBRE D'ONG OU DE GROUPEMENT D'ONG AYANT MANIFESTE LEURS INTERETS POUR LA REALISATION DE LA PRESTATION	
Pays : le Mali (15), la Belgique (01), le Canada (01), la Suisse (01) et la France (01)	Soit 19 ONG ou Groupements d'ONG
SOUMISSIONNAIRES RETENUS SUR LA LISTE RESTREINTE	
Nom de l'ONG ou du Groupement d'ONG	Pays
ASIC/ONG CARD/STOP-SAHEL	Mali
Groupement AFAR/AS.M.A.DEV.I/A.F.A.D	Mali
Consortium Humundi / CAEB/ICD	Belgique
Consortium ONG HELVETAS/Le Tonus	Suisse
ONG ATMOST	Canada
Groupement AVSF / AOPP	France

Pour d'amples informations, veuillez-vous adresser au P2-P2RS Mali, Sise Bamako, Magnambougou Faso Kanu, Rue 42, Porte 14, Bamako, Mali. Tél : +223 76 48 15 97/ 76495087/ 20 20 17 17

Email : sdjarra007@yahoo.fr , ideycisse@gmùail.com, p2p2rsmali@gmail.com.

Bamako, le 16 Février 2025

Le Coordinateur du P2-P2RS

Modibo SIDIBE

Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole

PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

UMOA TITRES

ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

RESULTATS DE EMISSION SIMULTANÉE DE BONS ET D'OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DU SÉNÉGALDU 20 FÉVRIER 2026

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le vendredi 20 février 2026, à la demande de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénégal, l'émission Simultanée de Bons et d'Obligations Assimilables du Trésor respectivement à trois cent soixante-quatre (364) jours, trois (3) ans, cinq (5) ans, sept (7) ans, dix (10) ans pour un montant de 80 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Sénégal en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le vendredi 20 février 2026, suivant un système d'enchères à taux et prix multiple, a enregistré les résultats ci-dessous :

RESULTAT GLOBAL					
Montant global des soumissions	170 299 130 000				
Dont ONC	0				
Montant retenu (F CFA)	87 999 930 000				
Dont ONC	0				
Montant Net	82 704 099 896				
Taux de couverture	212,87%				

Résultats de l'émission	BAT - 364 jours	OAT - 3 ans	OAT - 5 ans	OAT - 7 ans	OAT - 10 ans
Montant global des soumissions	109 425 000 000	30 936 810 000	5 199 570 000	1 083 200 000	23 654 550 000
Dont ONC	0	0	0	0	0
Montant retenu (en FCFA)	39 759 000 000	21 126 810 000	2 376 370 000	1 083 200 000	23 654 550 000
Dont ONC	0	0	0	0	0
Montant Net	37 096 208 859	20 365 930 661	2 256 903 891	1 018 677 000	21 966 379 485
Marginal	6,84%	95,90%	94,97%	94,00%	91,00%
Moyen Pondéré	6,62%	96,40%	94,97%	94,04%	92,86%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	7,10%	7,69%	7,70%	7,73%	7,80%
Nombre de soumissions	50	20	8	4	5
Nombre de Participants directs	28	12	7	4	4
Taux d'absorption	36,33%	68,29%	45,70%	100,00%	100,00%

UMOA-Titres remercie, au nom de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor du Sénégal, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Le Directeur de UMOA-Titres

Oulimata NDIAYE DIASSE

BP - 4709 Dakar RP-Sénégal – Tél. : +221 33 849 28 28 – E-mail : umoattitres@umoattitres.org

www.umoattitres.org

AVIS D'ENQUETE FONCIERE

FONCIERE N°009/SP-AK-DOM

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Kalaban Coro porte à la connaissance du public et singulièrement les populations de la commune rurale de Kalaban Coro, qu'il est saisi d'une demande de Duplicata de la parcelle n° F.TL/3 objet de la lettre d'attribution n° 003/SP-K d'une superficie de 00 ha 03 a 00 ca, sise à Kabala, en date du 03/10/2014, au nom de **M. Demba Bathily**, ouvrier, domicilié à 4 PAS KRACHER 75018 PARIS.

Toute autre personne intéressée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau de l'Arrondissement de Kalaban Coro dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de diffusion du présent avis.

FONCIERE N°010/SP-AK-DOM.

Le Sous-préfet de l'Arrondissement de Kalaban Coro porte à la connaissance du public et singulièrement les populations de la commune rurale de Safo, qu'il est saisi d'une demande de Duplicata de la parcelle n° SNDA/375 objet de la lettre d'attribution n° 01550/SP-K d'une superficie de 00 ha 03 a 00 ca, sise à Safo, en date du 29/08/2025, au nom de **M. Moussa dit Benoko Diarra**, employé de commerce, domicilié à Bko Djelibougou.

Toute autre personne intéressée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau de l'Arrondissement de Kalaban Coro dans un délai de quinze (15) jours, à compter de la date de diffusion du présent avis.

MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION, DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

L'ESSOR

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION DU MALI

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Square Patrice Lumumba
Bp:141 - Bamako - MALI
20 22 36 83 / 20 22 57 67
Télécopieur : 20 23 43 74
Site : www.lessor.ml
www.facebook.com/journal.lessor
www.twitter.com/@L_ESSOR
Compte bancaire :
BDM SA 26001006614
ISSN 1987-023X

Directeur Général de l'AMAP :

Alassane SOULEYMANE
dg@amap.ml

Directeur des publications :

Souleymane B. TOUNKARA
souleymanebobo.touunkara@lessor.ml

Rédacteur en chef :

Madiba KEÏTA
madiba.keita@lessor.ml

Imprimerie AMAP : 20 22 57 67

Petites annonces : 20 22 36 83

Publicité : 20 22 57 67 - 20 23 91 43

Administration et abonnements : 20 22 57 67

Impression : Imprimerie AMAP

Tirage : 10.200 Exemplaires

L'ESSOR • Mercredi 25 Février 2026 - N°20582

Ramadan et Carême : LE CHEF DE L'ÉTAT OFFRE 1.000 KITS ALIMENTAIRES AUX ARTISTES ET ARTISANS

Le kit est composé d'un sac de 50 kg de riz, de 5 kg de lait en poudre, d'un bidon d'huile de 5 litres, de dattes et de pâtes alimentaires. La donation s'est tenue en présence du ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Mamou Daffé

À travers ses œuvres sociales et dans le cadre du mois béni du Ramadan, le Président de la Transition, le Général d'armée Assimi Goïta, a offert 1.000 kits alimentaires aux artisans et artistes de notre pays. Son conseiller spécial, chargé des œuvres sociales, Aguibou Dembélé, accompagné de son staff et du ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Mamou Daffé, a procédé, hier au Palais de la culture à la remise de ces kits alimentaires composés chacun d'un sac de 50kg de riz, de 5 kg de lait en poudre, d'un bidon d'huile de 5 litres, de dattes, de pâtes alimentaires, entre autres.

Le conseiller spécial du Président de la Transition a rappelé que les dons caritatifs du Général d'armée Assimi Goïta ont commencé bien avant le mois de ramadan. Selon Aguibou Dembélé, il s'agit pour le Chef de l'État d'accompagner les plus démunis dans le cadre des œuvres sociales. «Le Président de la Transition attache beaucoup d'importance au travail que les artistes et les artisans font pour notre pays. C'est pourquoi, il vient de distribuer 1.000 kits alimentaires dont 500 pour les artistes et le reste pour les artisans », a-t-il précisé. Et de revenir sur les kits solaires offerts, avant-hier, aux artisans de Koulikoro dans le cadre de la distribution de 300 kits solaires.

Aguibou Dembélé indiquera qu'il s'agit de l'expression du patriotisme du Général d'armée Assimi Goïta envers ses concitoyens. Pour ce faire, il a lancé un appel aux bénéficiaires, afin qu'ils pensent à ceux qui n'ont pas reçu de dons durant ce mois de ramadan. « On sait que le besoin est plus que de 1.000 kits pour les artisans et les artistes... », a-t-il reconnu. Le



Le monde artistique et artisanal est très honoré d'être choisi pour recevoir ces kits

coordinateur des œuvres sociales du Chef de l'État a informé que les Églises catholique

et protestante ainsi que le Haut conseil islamique ont été également concernés par ces distri-

butions de vivres. Chose qui continuera sur toute l'étendue du territoire national, a-t-il pro-

mis. Le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme s'est réjoui de l'acte solidaire du Président de la Transition en ce mois sacré. Mamou Daffé a affirmé un sentiment de gratitude et de reconnaissance envers le Général d'armée Assimi Goïta qui, pour la énième fois décide d'ouvrir son cœur aux populations démunies. Selon lui, ce mois béni de carême et de partage, fait appel à nos valeurs ancestrales, cardinales et à notre entraide.

Le ministre Daffé a indiqué que le monde artistique et artisanal est très honoré d'être choisi pour recevoir 1.000 kits alimentaires après avoir reçu 200 kits d'énergie, l'année dernière, de la part du Président Assimi Goïta.

Oumar DIAKITÉ

CCIM : MADIOU SIMPARA RÉÉLU AVEC 98,33 % DES SUFFRAGES EXPRIMÉS



Madiou Simpara lors de son vote

Sans surprise, l'unique candidat en lice, Madiou Simpara, a été réélu à la tête de la Chambre de commerce et d'industrie du Mali (CCIM) pour une nouvelle mandature 2026-2031. Il a obtenu 98,33 % des suffrages exprimés à l'issue du scrutin consulaire dont les résultats ont été proclamés tard dans la soirée du lundi

dernier à la mairie du District de Bamako, où était installé

l'unique bureau de vote.

Les résultats ont été annoncés par le président de la commission d'organisation, le magistrat Issa Aguibou Diallo, en présence notamment des membres du staff de campagne du candidat, présenté comme celui du consensus du secteur privé.

Sur les 1.440 électeurs inscrits, 662 ont pris part au vote, dont 658 suffrages valablement exprimés, 4 bulletins nuls et 11 votes blancs. Le candidat unique a recueilli 98,33 % des suffrages exprimés, un score

qui traduit l'adhésion massive des électeurs à sa candidature et la confiance placée en sa reconduction. Le taux de participation s'établit à 46 %, un niveau jugé satisfaisant par son entourage.

La mandature 2026-2031 de la CCIM s'annonce ainsi sous le signe de la continuité et du consensus, avec la reconduction d'un dirigeant dont le leadership ne fait guère de débat au sein de la Chambre consulaire.

Amadou GUÉGUÉRÉ

Incendie au poste de la Semaf à Sébénikoro : PLUS DE PEUR QUE DE MAL

Le Directeur général de l'Énergie du Mali (EDM-SA), le Commandant Madani Dravé, a effectué hier une visite au poste de la Société d'exploitation de Manantali et Férou (Semaf), situé à Sébénikoro. Cette visite fait suite à un incident survenu sur les lieux dans la nuit du 23 février dernier.

Sur place, Madani Dravé et ses collègues ont pu constater les dégâts causés par l'incident. Après avoir fait le tour des installations, le patron de EDM-SA a confié à la presse que l'incident était dû à l'incendie du transformateur numéro 1 du poste, ce qui a entraîné la destruction de la salle de contrôle commune. «Cet incident a provoqué la perte des deux salles de commande, à savoir la salle de contrôle de la Semaf et la salle technique de 15.000 volts d'EDM», a-t-il précisé.

Le Commandant Madani Dravé a rassuré qu'aucune perte en vie humaine n'a été enregistrée et que la situation est sous contrôle. Des évaluations sont également en cours afin de mesurer l'ampleur des dégâts et de déterminer les causes exactes de l'incendie, en vue de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de la desserte en électricité sans impact majeur sur la fourniture. Concernant les engage-



Le Commandant Madani Dravé et sa délégation sur le site

ments pris récemment pour réduire les coupures d'électricité pendant la période de Ramadan, le Commandant Madani Dravé a assuré que lui et ses équipes sont mobilisés sur le terrain depuis l'incident pour trouver des solutions rapides, afin de minimiser les impacts sur la desserte. À propos des informations faisant le lien avec Manantali, le Directeur général de EDM-SA a tenu à écarter tout doute. «Cet incident n'a rien à voir avec Manantali. Il s'agit ici du poste de la Semaf. Un poste de dispatching où la haute tension est transformée. Le poste de distribution 15.000 volts, situé à côté, a également été touché. L'arrivée de la source d'énergie n'a donc rien à avoir avec l'incident», a-t-il expliqué. Il a, par ailleurs, assuré

que les équipes techniques sont à pied d'œuvre pour trouver une solution rapide.

Interrogé sur les inquiétudes de la population, le DG de EDM-SA a indiqué que des solutions rapides sont envisagées afin que la couverture électrique ne soit pas impactée par cet incident. Avant de remercier les populations pour leur résilience.

Lors de la visite, des techniciens étaient déjà sur place pour le déploiement rapide des équipements nécessaires à la reprise de la desserte, conformément au plan d'intervention établi. La SEMAF est la société technique chargée de l'exploitation des infrastructures de la Société de gestion de l'énergie de Manantali (SOGEM).

Siguéta Salimata DEMBÉLÉ

Zantiebouougou : DES TERRORISTES FOUDROYÉS PAR LES FAMa

La pression militaire s'intensifie sur les groupes armés terroristes. Le 23 février 2026, les vecteurs aériens des Forces armées maliennes (FAMa) ont mené avec succès deux frappes ciblées dans la zone de Zantiebouougou, dans la Région de Bougouni, selon un communiqué de l'état-major général des Armées rendu public, le mardi 24 février 2026.

D'après la même source, la première frappe a visé un groupe armé terroriste évoluant à motos en direction du village de Zantiebouougou. Les assaillants ont été neutralisés et leurs engins détruits.

Toujours dans la même localité, une mission de reconnaissance a permis de repérer un second groupe en train de traverser la RN7 pour rejoindre un autre regroupement à motos aux environs du village de Fanémé. Après une phase de suivi, une seconde frappe a été exécutée avec succès, détruisant le groupe ainsi que sa logistique.

Les unités déployées pour le ratissage de la zone d'impact ont également découvert un véhicule pick-up dissimulé sous un arbre. La fouille a permis la saisie d'un important stock d'armements, comprenant des Pistolets-mitrailleurs (PM), des mitrailleuses PKM, une mitrailleuse de 12,7 mm, ainsi que des matelas et du matériels destinés à la fabrication d'Engins explosifs improvisés (EEI).

Le chef d'état-major général des Armées réaffirme que les FAMa demeurent pleinement mobilisées et déterminées à poursuivre la traque et la neutralisation des groupes armés terroristes sur l'ensemble du territoire national.

Makan SISSOKO

Kati : LE MINISTRE SADIO CAMARA ROMPT LE JEÛNE AVEC SES VOISINS

Le ministre d'État, ministre de la Défense et des Anciens combattants, le Général de corps d'armée Sadio Camara, a respecté, le lundi dernier sur le terrain de football de Kati Sananfara Extension, la tradition pour la troisième fois en prenant part à l'opération de rupture collective du jeûne, initiée par le Président de la Transition.

Très apprécié pour son humanisme et son humilité exemplaires, le Général de corps d'armée Sadio Camara a une fois de plus choisi de rompre le jeûne avec ses voisins du quartier de Kati Sananfara extension, Commune urbaine de Kati. C'était sur le terrain de football des jeunes non loin de sa résidence. Les Katois sont venus massivement exprimer leur sympathie au ministre de la Défense et des Anciens combattants à cette occasion.

C'est un Général de corps d'armée très jovial, souriant, habillé en tenue traditionnelle blanche de rayures marron, à la façon burkinabè, qui a rejoint ses coreligionnaires, aux environs de 18h30 mn, sur les lieux. Les participants n'ont pas manqué de manifester leur joie à son arrivée pour témoigner leur attachement à la cause de l'homme qu'ils qualifient de très sage, solidaire; surtout disponible pour l'intérêt de notre pays.

Après la cloche de rupture de jeûne et quelques gorgées de kinkéliba, le ministre de la Défense et des Anciens combattants a prié avec ses voisins en



toute communion. Ensuite, le Général de corps d'armée Sadio Camara, devant ses coreligionnaires, a pris son temps en mangeant avec la hiérarchie militaire présente. Le coordinateur des chefs de quartier de la Commune urbaine de Kati n'en revenait pas. Tiékoura Koné, au nom des légitimités traditionnelles, s'est réjoui de l'humilité du Général de corps d'armée Sadio Camara. Il s'est dit heureux de cette initiative et souhaité qu'elle se pérennise.

Pour le ministre Sadio Ca-

mara, c'est un moment de partage et de solidarité envers les plus démunis, comme le Premier

ministre, le Général de division Abdoulaye Maïga a eu à le dire, lors du lancement du Sunkalo

solidarité. Il a soutenu que la solidarité est une responsabilité nationale, tout en se réjouissant de participer à cet élan à travers cette rupture collective du jeûne à Kati. Au nom du Chef de l'État et du gouvernement, le ministre d'État, ministre de la Défense et des Anciens combattants a exprimé sa gratitude à l'ensemble des acteurs présents pour l'organisation parfaite de la cérémonie.

Le Général de corps d'armée Sadio Camara a invité chacun à formuler les prières pour nos disparus, les Forces armées maliennes (FAMA) et nos compatriotes qui sont confrontés au terrorisme.

Oumar DIAKITÉ

LE MINISTRE DAFFÉ EN TOUTE CONVIVIALITÉ AVEC LES HABITANTS DE LA COMMUNE IV

Le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Mamou Daffé, a partagé, lundi dernier sur le terrain Chaba de Lafia-bougou, un moment de rupture collective de jeûne avec les habitants de la Commune IV du District de Bamako. Cette activité s'inscrit dans le cadre de la 3^e édition de l'opération Sunkalo solidarité, initiée par le gouvernement. Ce moment de convivialité a enregistré la présence des autorités administratives, religieuses et coutumières de cette commune. On notait également la présence de plusieurs jeunes et des enfants du quartier.

Mamou Daffé a salué cette initiative des autorités qui prône la solidarité et le vivre-ensemble entre tous les Maliens, sans distinction de couches sociales. Au-delà du repas partagé, l'événement a revêtu une dimension culturelle et spirituelle, rappelant l'importance de la solidarité, du pardon, de l'unité et de la convivialité en ce mois béni de Ramadan.

Selon lui, cette rupture collective traduit la compassion et l'attention du Président de la Transition, le Général d'armée Assimi Goïta, envers ses compatriotes. Il a égale-



ment adressé ses salutations et remerciements au Premier ministre, le Général de division Abdoulaye Maïga, pour l'accompagnement de ce projet placé sous le signe de la solidarité, de l'unité et de la communion nationale. «Le mois de Ramadan est un mois spécial, mais aussi de pardon, d'union et de prières. À travers ces ruptures collectives, nous prions pour l'unité et la paix au Mali, mais aussi pour nos défunts qui ne sont plus parmi nous», a-t-il souligné.

Quant à l'agent chargé d'expédier les affaires courantes en Com-

mune IV, Mamoutou Touré, il a salué la mobilisation des populations, tout en mettant en exergue l'importance de la rupture collective comme cadre de cohésion sociale.

De son côté, le président de la jeunesse de la Commune IV, Moussa Balla Traoré, a qualifié l'initiative des autorités de salubre. Il a remercié le Président de la Transition pour avoir instruit les membres du gouvernement à se rapprocher davantage des populations pendant ce mois béni.

Gaoussou TANGARA

Sunkalo solidarité : DEUX MEMBRES DU GOUVERNEMENT EN COMMUNION AVEC LA POPULATION DE LA COMMUNE III

Dans le cadre de l'opération « Sunkalo Solidarité, édition 2026 », le ministre d'État, ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, le Général de corps d'armée Ismaël Wagué, accompagné de sa collègue des Transports et des Infrastructures, Mme Dembélé Madina Sissoko, a procédé, lundi dernier, à une rupture collective du jeûne avec la population de la Commune III du District de Bamako.

Cette initiative des autorités vise à se tenir aux côtés des populations durant le mois béni de Ramadan et à traduire la solidarité du gouvernement envers les citoyens.

La cérémonie a enregistré la présence du représentant du gouverneur du District de Bamako, du maire de la Commune III, Mme Djiré Mariam Diallo, ainsi que des légitimités traditionnelles et des représentants du Conseil national de la jeunesse (CNJ-Mali).

Dans son intervention, le maire a salué une initiative salubre impulsée par le Président de la Transition, consistant à ne laisser personne en marge durant ce mois de partage. Mme Djiré Mariam Diallo a souligné l'importance de



passer ce mois dans la solidarité, la convivialité et l'entraide.

Pour sa part, la ministre des Transports et des Infrastructures a indiqué que cette rencontre traduit l'esprit du vivre-ensemble. «Nous nous sommes sentis en famille. Rompre le jeûne ensemble, prier ensemble et formuler des bénédictions pour le pays, c'est cela la cohésion », a-t-elle déclaré.

Le ministre d'État, ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale a, quant à lui, rappelé que cette troisième édition s'inscrit dans la vision du Président

de la Transition, le Général d'armée Assimi Goïta, qui a instruit les membres du gouvernement de partager des moments de rupture collective avec les populations durant le Ramadan.

Selon le Général de corps d'armée Ismaël Wagué, ces rencontres permettent de renforcer la proximité entre gouvernants et gouvernés, dans un esprit de communion et de solidarité nationale. Il a invité les populations à formuler des bénédictions pour la paix et la stabilité du pays.

Ibrahim THIAM

LE MINISTRE ALHAMDOU AG ILYÈNE PARTAGE L'IFTAR AVEC DES FIDÈLES À SOGONIKO



Il est 18 heures 30 au Complexe sportif des jeunes de Sogoniko, en Commune VI du District de Bamako. Le lundi 22 février correspondant à la 6^e journée du mois de Ramadan, le lieu s'est mué en un restaurant à ciel ouvert.

Des tables sont garnies de dattes, d'eau et de la tisane à base de kinkéliba. Une soupe de viande accompagnée de pain agrémenté ce repas. Sur place, le ministre de la Communication, de l'Économie numérique et de la Modernisation de l'Administration, Alhamdou Ag Ilyène, et les représentants des autorités administratives, municipales et coutumières.

Le moment est convivial. À 18 heures 40 minutes, le muézin appelle à la rupture du jeûne. La délégation ministérielle partage ce moment avec des centaines de fidèles musulmans.

Le conseiller du chef de quartier de Sogoniko, Mamadi Drabo estime qu'elle mérite d'être pérennisée. Selon lui, ces rencontres permettent aux habitants de se retrouver, de renforcer leurs relations et de faire des prières pour la paix et la stabilité du pays. Même satisfaction chez Abdoulaye Baba Coulibaly, point focal ti-

tulaire de la Brigade citoyenne en Commune CVI. Il a particulièrement apprécié la proximité du ministre avec les jeunes. «Ce qui nous a le plus marqué, c'est qu'il est arrivé bien avant l'heure de la rupture pour échanger avec nous et nous prodiguer des conseils», a-t-il dit.

La responsable de la restauration du site, Mme Goumané Aïssata Landouré, précisera que l'opération est entièrement financée par l'État. «Environ 300 plats sont préparés quotidiennement pour la rupture du jeûne. Le menu principal est défini par les autorités, mais il varie selon les jours», a-t-elle informé, avant de renchérir que souvent il y a des compléments comme du bouillon au miel et des jus ou du lait.

Intervenant à l'issue de la prière, le ministre chargé de la Communication souligne la portée sociale de l'événement. «Au-delà du repas, nous avons partagé des moments de fraternité et de solidarité», a déclaré Alhamdou Ag Ilyène. Il appellera que cette initiative est organisée à l'instigation du Président de la Transition, le Général d'armée Assimi Goïta, afin de rapprocher les autorités des populations.

Amadou GUEGUERE

Modibo Mao Makalou : «LE CODE MINIER DE 2024 FAIT BONDIR LES RECETTES MINIÈRES DE L'ÉTAT DE 547 À 835 MILLIARDS DE FCFA»

Le secteur minier malien connaît d'importantes réformes à travers un nouveau code qui prévoit un contenu local afin que l'or puisse briller pour tous les Maliens. Le secteur stratégique des mines contribue déjà fortement au budget national. Dans ce décryptage, l'économiste Modibo Mao Makalou aborde les questions relatives à la souveraineté minière, au nouveau code minier, ainsi que les recettes d'exportation et fiscales générées par le secteur minier

L'Essor : Quelle est votre perception de la souveraineté minière ?

Modibo Mao Makalou : La souveraineté minière désigne le principe selon lequel un État possède le contrôle total sur ses ressources minières et peut concéder le droit à un opérateur minier national ou étranger d'exploiter cette ressource minière. La souveraineté sur les ressources minières consiste à assurer une gestion du secteur minier dans l'intérêt supérieur de la nation, notamment par une augmentation de la participation de l'État au capital des sociétés minières. Et cette souveraineté minière s'est illustrée par un audit du secteur minier par l'État, puis l'élaboration de la loi N°2023-040 du 29 août 2023 sur le Code minier et la loi N°2023-041 du 29 août 2023 relative au Contenu local dans le secteur minier.

L'Essor : En quoi la souveraineté minière doit-elle être une priorité stratégique pour le Mali ?

Modibo Mao Makalou : Le secteur minier constitue l'un des secteurs stratégiques de notre économie. Il constitue 80% des recettes d'exportation, 25% des

recettes fiscales, et environ 10% du Produit intérieur brut (PIB) et contribue significativement au développement du secteur privé et à l'attractivité des investissements directs étrangers. En effet, à la suite de l'adoption du code minier de 2023, les revenus miniers se composent de dividendes à hauteur de 30% pour les participations, d'une redevance minière sur la valeur de la production se situant entre 5% et 9,5% et des taxes et impôts. Selon les chiffres officiels du ministère des Mines, l'adoption du code minier de 2024 avec sa rétroactivité a déjà fait bondir les recettes minières de l'État de 52,5 % en 2024 qui sont passées de 547 à 835 milliards de Fcfa.

L'Essor : Quelles actions concrètes l'État devrait-il mener pour renforcer la souveraineté minière ?

Modibo Mao Makalou : La loi n°2023-040 du 29 août 2023 portant Code minier en République du Mali a permis de renforcer les participations de l'État et du secteur privé local à un seuil de 35%. Elle a prévu également la création d'une société de patrimoine en vue de pren-



dre des participations pour son compte, de faire le portage pour les nationaux et de gérer les participations de l'État dans les différentes sociétés minières. Les projets de texte, adoptés en Conseil des ministres, le vendredi 6 février 2026, ont créé une société anonyme dénommée Société de patrimoine minier du Mali (SOPAMIM). La loi sur le contenu local est également renforcée par le décret n° 2024-0397 du 9 juillet 2024. Ce texte oblige les opérateurs à réserver entre 35 % et 51 % des contrats de sous-traitance à des

entreprises maliennes. Le rachat par l'État à travers la Société de recherche et d'exploitation minière (SOREM-SA) des mines antérieurement exploitées par les multinationales (Yatela et Morila), doit se renforcer. De même que la prise de participation majoritaire dans la Société industrielle (FARAT-CHI-CO-SA), spécialisée dans la production d'explosifs à usage civil pour les mines d'or, les mines de lithium et les carrières pour limiter les achats d'explosifs à l'étranger sont également à encourager.

L'Essor : Comment voyez-vous l'avenir du secteur minier au Mali dans les cinq prochaines années, voire plus ?

Modibo Mao Makalou : Au Mali, il existe trois types de mines : les mines industrielles, les mines semi-industrielles et les mines artisanales. Les mines industrielles, au nombre d'environ quinze, sont exploitées par de grandes compagnies internationales en collaboration avec l'État. Les mines semi-industrielles sont mécanisées et majoritairement exploitées par des sociétés privées étrangères. Quant aux mines artisanales, elles sont exploitées par des nationaux qui utilisent des équipements rudimentaires et travailleurs informels. Il y a lieu de renforcer le lien entre l'économie malienne et le secteur minier. Cela, en augmentant la participation des Maliens dans l'exploitation des mines semi-industrielles, en encadrant rigoureusement l'exploitation des mines artisanales et en encourageant l'établissement des comptoirs d'achat de l'or artisanal pour mieux comptabiliser et valoriser l'or artisanal.

Babba B. COULIBALY

Ramadan : LA SOCIÉTÉ CMM SA OFFRE 12 TONNES DE RIZ ET 12 TONNES DE SUCRE AUX POPULATIONS RIVERAINES



Au-delà de ses activités industrielles, l'entreprise Ciments et Matériaux du Mali (CMM SA) perpétue sa tradition de solidarité à l'occasion du mois béni de Ramadan. Comme chaque année, l'entreprise a procédé hier, dans ses locaux, à une distribution de vivres au profit des ménages vulnérables de sa zone d'intervention, afin de les soutenir durant cette période de forte dépense alimentaire. La cérémonie de remise a été présidée par le directeur général de l'entreprise CMM SA, Mamadou Issabré, en présence des autorités locales.

D'une valeur estimée à 15 millions de Fcfa, ce don est composé de 12 tonnes de riz et 12 tonnes de sucre. Il est destiné aux populations de Diago, Kambila, Dio-Gare, les Manuentionnaires de Korofina ainsi qu'à la mosquée du Groupement mobile de sécurité (GMS)

de Tomikorobougou.

Le 3e adjoint au maire de la Commune rurale de Diago, San Diarra a salué une initiative qui soulage considérablement les populations. Selon lui, ces vivres seront distribués aux personnes les plus démunies. « C'est un véritable ouf de soulagement pour nos populations. Chaque année, nous bénéficions de ce type de don et l'entreprise mène également de nombreuses actions sociales dans la commune », a-t-il déclaré. L'élu communal a aussi souligné l'importance du partenariat entre la société CMM SA et la collectivité.

L'imam adjoint de la mosquée du GMS de Tomikorobougou, Boureïma Keïta a rappelé la dimension spirituelle d'un tel geste. « L'islam encourage l'entraide, surtout pendant le Ramadan. Le Prophète (PSL) était particulièrement généreux durant ce mois. Cette action est

benéfique pour le quartier, pour le pays et pour l'humanité », a-t-il affirmé, formulant des bénédictions pour la prospérité de l'entreprise.

Prenant la parole, le directeur général de la société CMM SA a indiqué que cette initiative constitue un rendez-vous annuel important pour l'entreprise. « C'est une occasion que nous attendons chaque année, car elle nous permet de maintenir une tradition de solidarité avec les populations », a expliqué Mamadou Issabré. Il a souligné que la poursuite de ces dons témoigne de la persistance des besoins sociaux. « Tant que ces besoins existeront, nous continuerons à faire de notre mieux pour soutenir les populations, malgré les difficultés que peut connaître notre industrie », a-t-il assuré, évoquant également les périodes difficiles traversées par le secteur du ciment et par le pays. Le responsable a



ajouté que le mois de Ramadan est aussi un moment de prière pour la paix, la stabilité et la prospérité nationale. Il a réaffirmé l'engagement de l'entreprise à poursuivre ses actions sociales, notamment à travers

des dons de vivres, la réalisation de forages et d'autres projets utiles aux communautés locales. « Nous veillons à ce que ces actions répondent aux besoins réels des populations, en collaboration avec les autorités administratives et locales, afin d'avoir un impact concret », a-t-il précisé.

Initiée depuis plusieurs années, cette opération de solidarité devrait se poursuivre à l'avenir, la direction de la CMM exprimant son souhait de continuer à accompagner les populations riveraines dans un esprit de responsabilité sociale et de développement local.

Entreprise industrielle spécialisée dans la production de ciment « Made in Mali », adaptée aux besoins des chantiers nationaux, la société Ciments et Matériaux du Mali (CMM SA) est installée à Diago, dans le cercle de Kati.

Amadou GUÉGUÉRÉ

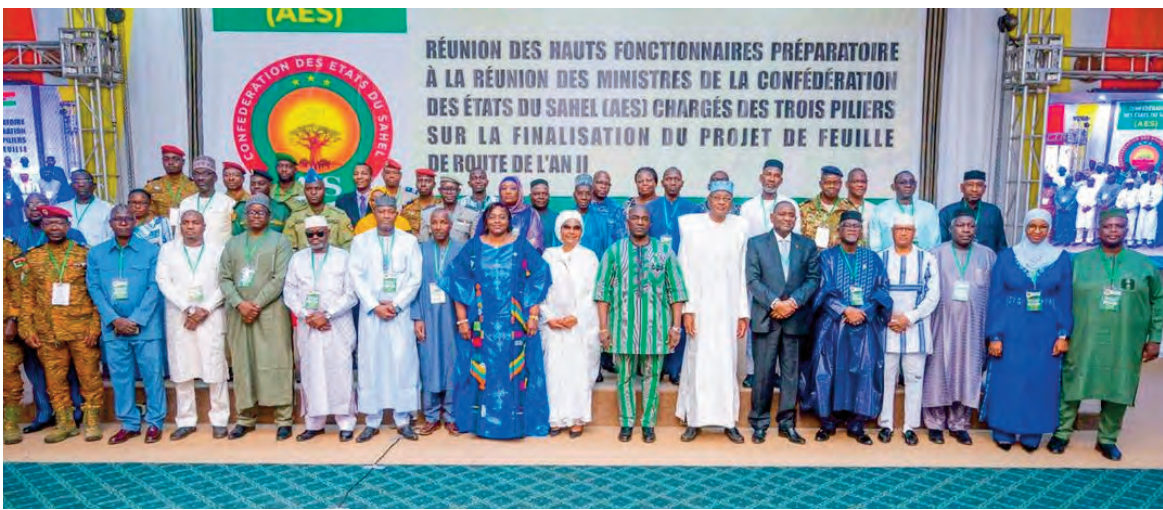


An II de la Confédération AES : LES HAUTS FONCTIONNAIRES CHARGÉS DES TROIS PILIERS EXAMINENT LE PROJET DE FEUILLE DE ROUTE

Les hauts fonctionnaires chargés des trois piliers de la Confédération des Etats du Sahel sont réunis depuis le mardi 24 février 2026 dans la capitale burkinabè.

Deux jours durant, ces experts du Burkina Faso, du Mali et du Niger vont examiner et finaliser le projet de feuille de route de l'An II de la Confédération AES proposé par le Burkina Faso, qui assure depuis le 23 décembre 2025, la présidence tournante de l'AES.

C'est une réunion préparatoire de la rencontre des ministres chargés des trois piliers de l'AES, qui permettra de passer au peigne fin les différentes actions retenues dans le projet de feuille de route visant dans un premier temps à consolider les acquis de l'An I puis à poursuivre l'œuvre de la construction de l'espace confédéral. L'ouverture des travaux a été présidée par le Président de la Commission nationale de la Confédération AES et chef de la délégation burkinabè, Bassolma Bazié, avec à ses côtés Mme Bayard Mariama Gamatie, cheffe de la délé-



gation nigérienne et l'Ambassadeur Mahamane Hamadou Maïga, chef de la délégation malienne.

Cette réunion est une opportunité offerte pour enrichir le document qui doit être le fruit d'un consensus sur les choix éclairés des actions prioritaires à mener, reflétant la vision partagée des trois Chefs d'Etat, a relevé la cheffe de la délégation nigérienne. Pour elle,

ce texte devra être une « véritable boussole qui guidera les pas vers un consensus ferme, éclairé et porteur d'avenir pour la Confédération ».

Saluant la qualité du document soumis à leur appréciation, le chef de la délégation malienne a rappelé l'intérêt pour les participants, de réussir cet exercice guidé par la promotion du bien-être des popula-

tions de l'espace confédéral. «L'élaboration de la feuille de route et sa mise en œuvre permettront de maintenir l'élan de solidarité et de tenir haut le flambeau qui illumine le cœur et l'esprit des filles et fils de la Confédération, relevant les défis en matière de paix, de sécurité, de lutte contre le terrorisme, de libre circulation des personnes et des biens et du développement

économique endogène», a-t-il indiqué.

Le chef de la délégation burkinabè et Président de la Commission nationale de la Confédération AES, Bassolma Bazié, a rappelé aux experts, que l'élaboration de ce document appelle au sacrifice, à l'unité, à la concertation et à la solidarité, afin de répondre au mieux aux attentes des peuples de l'espace confédéral. Il est donc question d'agir dans « l'unité, la cohérence et la complémentarité parce que c'est une feuille de route confédérale et de ce point de vue les équipes des trois pays frères devraient se retrouver pour savoir dans quel sens aller ensemble », a-t-il souligné.

Les conclusions de ces 48 heures de travaux seront soumises le 26 février prochain au cours d'une rencontre à Ouagadougou, à l'appréciation des ministres chargés des trois piliers de la Confédération AES que sont la Défense-sécurité, le Développement et la Diplomatie.

Source: DCRP/MAE

Axe Moscou-Ouaga : 192 MILLIONS DE FCFA DE MATÉRIELS POUR LE GÉNIE MILITAIRE



Dans la dynamique de renforcement de la coopération militaire entre Ouagadougou et Moscou, une cérémonie de remise de matériels s'est tenue le vendredi 20 février 2026 au Camp Général Aboubacar Sangoulé Lamizana. Ce don, estimé à plus de 192 millions de Fcfa,

visait à soutenir les capacités opérationnelles du Génie militaire dans les zones de crise.

Ce geste fait suite au mémorandum d'entente signé en août 2025 à Moscou entre les ministères de la Défense des deux nations. Le lot de matériel réceptionné comprend 10 groupes électrogènes de

différentes puissances, 15 transformateurs de 100 kW et 125 filtres à eau complets. Pour les Forces Armées Burkinabè (FAN), l'enjeu est double. Il s'agit d'assurer l'autonomie énergétique des unités sur le terrain et fournir des services de base aux populations civiles. Le Colonel Bassinga Bapio Kouayé Narcisse, Commandant du Groupement Central des Armées (GCA), a souligné l'importance de cette dotation. Voyage Moscou

« Ce matériel sera déployé dans les zones à fort défi sécuritaire, aussi bien au profit des populations locales que pour les forces combattantes là où l'accès à l'électricité et à l'eau potable constitue un défi majeur », a-t-il indiqué. Il a également précisé que cette remise n'est que la première phase d'un programme plus vaste qui inclut des projets sociaux, tels que la construction d'écoles et la rénovation d'infrastructures.

Au-delà de l'aspect technique, cette cérémonie symbolise la diver-

sification des partenariats stratégiques du Burkina Faso sous l'impulsion du Chef de l'Etat, le Capitaine Ibrahim Traoré. Pour le Colonel Bassinga, cette alliance se distingue par son pragmatisme.

Du côté russe, le Colonel Roman Aleksandrovich Ponomarev, attaché de défense, a réitéré l'engagement de son pays à accompagner le peuple burkinabè dans sa quête de souveraineté et de prospérité. «La mise en œuvre des projets humanitaires et sociaux constitue une étape importante

dans la réalisation des objectifs de développement du Burkina Faso, parallèlement au renforcement des capacités des forces armées », a-t-il déclaré.

Les équipements seront immédiatement acheminés vers leurs lieux de destination. Ce partenariat illustre une nouvelle approche de la sécurité où la résilience sociale des populations est placée au même rang que la reconquête du territoire, selon le Colonel Bassinga.

Source: Burkina 24

Coopération Burkina-Ghana : SEPT ACCORDS SIGNÉS

La réunion ministérielle de la 13e grande commission mixte de coopération entre le Burkina Faso et la République du Ghana s'est tenue, le vendredi 20 février 2026, à Ouagadougou. Elle a consacré la signature de sept instruments juridiques par les deux parties

Le Burkina Faso et la République du Ghana renforcent leur axe de coopération diplomatique. Le vendredi 20 février 2026, au cours de la réunion ministérielle de la 13e grande commission mixte de coopération entre les deux pays, sept instruments juridiques ont été signés pour le bien-être des populations. Il s'agit de l'accord de coopération en matière de transport et de transit, de l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle des permis de conduire nationaux, de celui adossé à la prévention et à la gestion des catastrophes et des crises humanitaires.

Les parties ont signé également un accord sur la coopération en matière de lutte contre la culture, la production, la fabrication et le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de questions connexes. Le Burkina et le Ghana ont signé en plus un accord-cadre de coopération transfrontalière, un protocole d'accord relatif à la mise en place d'une commission mixte paritaire de réaffirmation de la frontière entre les deux pays, ainsi qu'un protocole d'accord relatif à l'institution de cadres de concertation périodique entre autorités administratives frontalières des deux Etats.

Pour le ministre des Affaires étrangères, Karamoko Jean Marie Traoré qui a présidé les travaux de



la réunion, les sept accords signés ne sont pas de simples instruments juridiques. Ils constituent, selon lui, des leviers opérationnels, des mécanismes concrets et des outils d'impacts pour les économies et pour les populations. « Cette commission mixte est un signal pour les populations burkinabè et ghanéenne, pour dire que nous avons un leadership convergent, des visions partagées entre les leaders de nos pays », a rappelé le ministre, Karamoko Jean Marie Traoré.

Il a invité les acteurs des deux pays à s'investir pour la mise en œuvre effective des accords signés. «Nous avons pris ensemble l'engagement de donner un contenu significatif à ces accords,

de manière à ce que les populations les ressentent dans leur vécu quotidien», a-t-il déclaré.

Un engagement soutenu par le ministre ghanéen des Affaires étrangères, Samuel Okudzeto Ablakwa.

Il a salué le leadership et la vision des Présidents Ibrahim Traoré et de John Dramani Mahama, qui ont permis de donner un nouveau souffle à la coopération entre le Burkina Faso et la République du Ghana. Samuel Okudzeto Ablakwa a réaffirmé l'attachement et le soutien du Ghana au Burkina Faso. Il a salué aussi l'importance de la grande commission mixte de coopération.

Source: Sidwaya

Niger : DES STRUCTURES ESTUDIANTINES SE DÉCLARENT PRÊTES POUR DÉFENDRE LA PATRIE

Les deux principales structures estudiantines du Niger, l'Union des étudiants nigériens à l'université de Niamey (UENUN) et l'Union des étudiants de l'Institut de l'enseignement technique et professionnel de Niamey (UEIPTN) se déclarent «prêtes» pour la mobilisation générale lancée par les autorités dans le cadre de la défense de la patrie.

Le secrétaire général de l'UENUN, Issoufou Garba Idrissa affirme qu'ils sont disposés à entendre les mots d'ordre des autorités par rapport à toutes les orientations relatives à la mobilisation générale. «Nous sommes disponibles, et nous allons contribuer dans la sensibilisation partout où le besoin se fera sentir, et de la manière où cela doit être fait, en fonction du besoin défini par les autorités » a-t-il déclaré.

Garba Idrissa appelle l'ensemble de ses camarades en particulier, et les populations en général, à s'approprier de cette mobilisation générale, estimant que « c'est que dans tous les cas, tout citoyen conscient doit savoir que quand vous vivez dans un pays, vous ne pouvez pas tirer votre épingle du jeu dans certaines situations ».

«C'est de notre devoir, en tant que citoyens, surtout citoyens civils, de participer activement à la mobilisation générale. Pour cela, il faut d'abord expliquer ce qu'est la mobilisation générale aux populations, pour que cet engagement et cette disponibilité soient non seulement physiques, mais aussi qui peuvent aller au-delà », explique-t-il. Issoufou Garba Idrissa fait savoir qu'à travers cette ordonnance, le président envisage et prévoit de loin ce qui peut arriver à la nation, ajoutant que : «Et c'est là, je pense, que c'est tout à fait légitime et normal pour un président prévoyant, clairvoyant, de pouvoir dé-



cider de cette manière, parce que pour ne pas se faire surprendre, il faut se préparer, comme l'a dit, pour éviter la guerre, il faut préparer la guerre».

Le responsable de l'UENUN juge que l'insécurité continue d'être alimentée par l'impérialisme dans l'objectif de retarder nos nations, donnant pour preuve l'attaque de la base 101 de Niamey en fin janvier dernier.

Pour sa part, le secrétaire général de l'UEIPTN, Bakin Batouré Almoustapha, souligne que la participation citoyenne à l'exercice du pouvoir est une condition nécessaire pour tout projet de développement. Aucun pays au monde ne peut se développer sans que sa population ne soit mobilisée autour des idéaux ou politiques de développement. «l'ordonnance portant mobilisation générale pour la défense de la patrie est une initiative par laquelle le président de la République du Niger, Abdourahmane Tiani invite l'ensemble des Nigériens à s'activer et participer à la défense nationale », argumente-t-il.

Le 26 décembre 2025, les autorités nigériennes ont décrété la mobilisation générale pour la défense de la patrie en réponse aux multiples défis sécuritaires et économiques.

Source: ANP

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Section I - Lettre de demande de renseignement et de prix à compétition ouverte
Ministère des Infrastructures et de l'Equipement
DRPCO n°001/MTI-SG 2026 du.....

1.Le Ministère des Transports et des Infrastructures dispose de fonds sur le Budget national au titre de l'Exercices 2026 afin de financer **l'achat de produits alimentaires et d'eau au compte de la Direction générale des Transports** et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre dudit Marché.

2.La Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures relatives à **l'achat de produits alimentaires et d'eau au compte de la Direction générale des Transports dans un délai de livraison de quinze (15) jours et un délai d'exécution de neuf (09) mois.**

3.La passation du marché sera conduite par demande de renseignement et de prix à compétition ouverte tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié, fixant les modalités d'application du code des marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures ; Rue : Avenue de la liberté, en face du Grand Hôtel ; B.P : 78 ; Tél. : (223) 20 22 23 81/20 23 14 50 ; Fax (223) 20 23 90 60 de Bamako Mali** et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après :

Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures ; Rue : Avenue de la liberté, en face du Grand Hôtel B.P : 78 ; Tél. : (223) 20 22 23 81/20 23 14 50 ; Fax (223) 20 23 90 60 de Bamako Mali au Bureau de Chef de Division approvisionnement courant et marchés publics, Tél : (+223) 66 73 94 18 ouvert de 08 heures à 16 heures (jours ouvrables seulement).

5.Les exigences en matière de qualifications sont :

•**Capacité financière :**
•Les bilans des années 2022-2023-2024 certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit sur le tableau de l'ordre du Mali et sur lesquels doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « Bilans conformes aux déclarations souscrites au service des impôts » ;
•le chiffre d'affaires moyen des trois (3) dernières années doit être au moins vingt-cinq millions (35 000 000) F CFA ;
•les sociétés nouvellement créées doivent fournir une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou d'engagement à financer le marché d'un montant de : quinze millions (25 000 000) FCFA. Toutefois, pour l'appréciation des expériences, la candidature de ces sociétés doit être examinée au regard des capacités professionnelles et techniques, notamment, par le biais des expériences et références obtenues par leurs dirigeants ou leurs collaborateurs.

•**Capacité technique et expérience :**
Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et d'expérience ci-après pour les cinq (05) dernières années (2021 à 2025) :
•Au moins deux (02) marchés similaires émanant d'organisme public ou parapublic ou internationaux dont les montants sont au moins égaux à 25 millions pour l'achat de produits alimentaires accompagnés par les pages de garde et de signature de marchés réalisés, accompagnés d'attestation de bonne exécution ou procès-verbaux de réception définitive.
6.Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes :
–l'inscription au registre du commerce ou sa photocopie certifiée conforme ;
–le quitus fiscal en cours de validité ou sa photocopie certifiée conforme ;
–le certificat de non faillite datant de moins de 3 mois ou sa photocopie certifiée conforme ;
–la procuration du signataire de la soumission (le cas échéant) ;

–l'acte de constitution de groupement (le cas échéant).
Outre ces pièces administratives, l'attributaire provisoire du marché doit fournir dans les deux (02) jours ouvrables les pièces qui suivent :
–les statuts de la société ;
–la carte d'identification fiscale ;
–l'attestation de l'Institut national de Prévoyance sociale (INPS) ;
–l'attestation de l'Office malien de l'Habitat (OMH).
A l'attention des soumissionnaires : le respect des descriptions techniques des fournitures prévues dans le présent dossier (cf. page 16) est obligatoire.

NB :
-Le non-respect des modèles insérés dans le présent dossier sommaire tels que la lettre de soumission, la garantie de soumission, le cadre du devis estimatif et du bordereau des prix unitaires, la description technique des fournitures et l'attestation bancaire de disponibilité de crédits est éliminatoire.
-Critères spécifiques additionnels : Toute offre dont le montant est inférieur à la moyenne des offres soumises conformes évaluées, diminuée de 20% est considérée comme anormalement basse conformément aux dispositions de l'article 13 de l'Arrêté n°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, modifié, fixant les modalités d'application du Décret n°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public s'applique.

7.Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer gratuitement ou à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) F CFA à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures ; Rue : Avenue de la liberté, en face du Grand Hôtel B.P : 78 ; Tél. : (223) 20 22 23 81/20 23 14 50 ; Fax (223) 20 23 90 60 de Bamako Mali au Bureau du Chef de Division approvisionnement courant et marchés publics, Tél : (+223) 66 73 94 18.

8.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures ; Rue : Avenue de la liberté, en face du Grand Hôtel B.P : 78 ; Tél. : (223) 20 22 23 81/20 23 14 50 ; Fax (223) 20 23 90 60 Bamako Mali au plus tard le 12 Mars 2026 à 10 heures.** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
NB : Outre l'original, l'offre du soumissionnaire doit comprendre deux (02) copies et l'enveloppe extérieure doit comporter les indications suivantes :

DRPCO n°001/MTI-SG 2026 relative à l'achat de produits alimentaires et d'eau au compte de la Direction générale des Transports l'achat de produits alimentaires pour le compte de la Direction générale des Transports.
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS »

9.Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, **d'un montant de deux millions deux cent cinquante mille (2 250 000) F CFA.**
10.Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite du dépôt des offres.
11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 12 Mars 2026 à 10 heures 30 min**, à l'adresse suivante : **Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Transports et des Infrastructures; Rue : Avenue de la liberté, en face du Grand Hôtel B.P : 78 ; Tél. : (+223) 20 22 23 81/20 23 14 50 ; Fax : (+223) 20 23 90 60 Bamako Mali.**
Bamako, le
Pour le ministre et par ordre,
P/Le Secrétaire général, P.I,
Le conseiller technique,
Cheick Ahmed Tidiani TALL
Administrateur Civil/MCP

Éliminatoires du Mondial 2027 de basket-ball : ALHADJI DICKO SORT L'ARTILLERIE LOURDE POUR ALEXANDRIE

La Fédération malienne de basketball (FMBB) a publié, hier la liste des 12 Aigles retenus pour la 2^e fenêtre des qualifications à la Coupe du monde, Qatar 2027. Pour ce premier virage vers le Qatar, le sélectionneur national Alhadji Dicko, épaulé par ses adjoints Boubacar Kanouté et Abdoulaye Coulibaly, a misé sur un groupe équilibré, mêlant la fougue de la jeunesse et l'impact physique des colosses de la raquette.

D'abord, après Afrobasket masculin 2025, nous signalons la confirmation des «Tours de contrôle» : Oumar Ballo et les frères Hassane et Fousseyni Dramé. L'annonce a suscité une vague d'enthousiasme chez les supporters maliens, notamment grâce à la présence de joueurs dont le retour ou la confirmation était particulièrement espérés. Le premier, Oumar Ballo (Indiana University, USA), pivot titulaire est sans doute l'attraction majeure de cette liste. Son impact dans la raquette sera la clé du dispositif malien.

Les jumeaux Hassane et Fousseyni Dramé (Pologne/France), sont de véritables poumons de l'équipe, leur polyvalence et leur intensité défensive sont des atouts qui suscitent beaucoup d'espoirs chez les supporters. Il y a aussi le meneur de jeu, Siriman Kanouté



Logé dans la poule D, le Mali retrouvera sur son chemin l'Égypte pays hôte, l'Angola et l'Ouganda

(Vichy, France), le «génie» à la mène, attendu pour dicter le tempo des rencontres. Pour le reste du groupe, on

retrouve également des valeurs sûres comme Allaye Togo (Mali), Tamadjan Konaté (Côte d'Ivoire), encore Ibrahim C. Haï-

dara (Espagne), venus apporter leur expérience des joutes africaines (le dernier Afrobasket en Angola 2025). Malgré la qualité du groupe, certains noms manquent à l'appel. L'absence de Sadio Doucouré ou encore de certains jeunes expatriés évoluant en Europe, notamment Aliou Fadiala Diarra, pour des raisons de calendrier ou de blessures obligera le coach Alhadji Dicko à réorganiser sa rotation extérieure.

La sélection nationale a quitté Bamako, hier matin et l'arrivée en Égypte est prévue aux premières heures de ce mercredi. La compétition se déroulera du 26 février au 1^{er} mars. Face à des adversaires de taille, chaque possession comptera pour lancer idéalement cette campagne et honorer le Drapeau national.

Seïbou S. KAMISSOKO

LA LISTE DES AIGLES
Meneurs : Siriman Kanouté, Allaye Togo, Mahamane Coulibaly. **Ailiers** : Mamadou Keïta, Soumaïla Sissouma, Ibrahim C. Haidara, Hassane Dramé, Fousseyni Dramé. **Pivots** : Tamadjan Konaté, Mamoudou Diarra, Moulaye Sissoko, Oumar Ballo.

Coupe du Mali : ENTRÉE EN LICE ATTENDUE DU STADE MALIEN ET DU DJOLIBA AC



Le Stade malien triple détenteur du trophée

Le dénouement de la phase de la Ligue du District de Bamako s'annonce électrique aujourd'hui. Le Djoliba AC et le Stade malien de Bamako, deux monuments du football national, font leur entrée en lice avec un seul objectif : éviter le piège des outsiders et valider leurs tickets pour la phase fédérale. À 15h45, tous les regards seront tournés vers le stade Mamadou Konaté où le Djoliba AC, 3^e du championnat professionnel Ligue 1 Orange (23 points), affronte l'Association sportive de Bamako (ASB), pensionnaire de 2^e division. Si, sur le papier, les Rouges partent favoris, la Coupe du Mali reste le terrain des surprises par excellence. Pour le Djoliba, finaliste de la précédente édition, il s'agira d'imposer son rythme d'entrée. Une défaite serait un séisme, mais les pensionnaires du complexe Karounga Keïta savent que le chemin vers le trophée

passera par une gestion sérieuse de ces derbys. «Un match de coupe ne se joue pas, il se gagne. Ce ne sera pas facile, nous nous attendons à tous les scénarios possibles. Nous allons tout mettre en œuvre pour nous qualifier. Pour y arriver, il n'y a qu'une issue : la victoire. Mes joueurs sont prêts à offrir de la joie aux inconditionnels Rouges», promet Mahamadou Sidibé dit Maha, le technicien du Djoliba AC.

Au même moment au stade Ouezzin Coulibaly, le Stade malien de Bamako croisera le fer avec le FC Gaoussou. Les Blancs (7^e du championnat avec 19 points) ne peuvent se permettre le moindre faux pas au risque de perdre le contact avec la tête du classement. Face à l'expérience continentale des Stadistes, le FC Gaoussou jouera le «match de sa vie». Néanmoins, le technicien stadiste, Mauril Mesack Njoya, reste prudent. «Nous sommes

attendus en tant que détenteurs du trophée. Le FC Gaoussou est un gros morceau de la Ligue 2 qui n'a rien à perdre; la pression sera de notre côté. Il faudra être vigilant du début à la fin. Ce

sera un match bouillant», a déclaré le technicien camerounais. En deuxième heure, deux clubs de l'élite ; à savoir le FC Diarra et Derby Académie, s'affronteront pour une place à la phase fédérale.

L'étape de la Ligue de Bamako a démarré le samedi 21 février. Au stade Mamadou Konaté, le choc entre l'AS Réal de Bamako et les Onze Créateurs de Niaréla a tourné à l'avantage des Scorpions, victorieux 2-0. «Je félicite mes joueurs pour cet excellent match. Nous visons le titre et remercions les supporters pour leur soutien indéfectible», a salué l'entraîneur de l'AS Réal, Baye Ba. À l'inverse, Alasane Barry, l'entraîneur des Onze Créateurs, n'a pas caché sa déception : «Notre objectif n'était pas de quitter l'aventure si tôt. On va maintenant se concentrer sur le championnat», a dit le technicien.

Au stade Ouezzin Coulibaly, le spectacle était également au rendez-vous, avec la confrontation entre l'ASKO et l'Associa-

tion sportive club de Bamako (ASCB). Une rencontre remportée par les Oranges de Korofina sur le score sans appel de 5-1. L'opposition entre Yeelen olympique et Afrique football élite (AFE) a été la plus indécise. Après un score nul et vierge au terme du temps réglementaire, c'est finalement durant les prolongations que Yeelen olympique a trouvé la faille à deux reprises (2-0) pour valider sa qualification. Le lundi 23 février au stade Ouezzin Coulibaly, Binga FC s'est imposé sur le fil devant le COB (1-0), alors que l'Usfas a écrasé 3-0 le Centre de football de Korofina Sud (CFKS).

S. S. K.

LE PROGRAMME
Aujourd'hui au stade Mamadou Konaté
15h45 : Djoliba AC-ASB
Au stade Ouezzin Coulibaly
15h45 : Stade malien-FC Gaoussou
17h45 : FC Diarra-Derby Académie

Europe : LA PREMIER LEAGUE RALE CONTRE LES CHANGEMENTS DE CALENDRIER IMPOSÉS PAR L'UEFA

La Premier League se fâche tout rouge. Dans un long communiqué publié hier, la ligue anglaise a exprimé son agacement face aux chamboulements du calendrier imposés par l'Union européenne des associations de football (UEFA). On rembobine. D'après le calendrier fixé il y a plus d'un mois, Arsenal doit accueillir Everton le dimanche 15 mars prochain à 14h, dans le cadre de la 30^e journée de championnat. Quelques jours plus tard, les Gunners devront également jouer leur huitième de finale retour de Ligue des champions, prévu le 17 ou 18 mars. Puisqu'Arsenal joue di-

manche en Premier League, la logique voudrait qu'il dispute son match européen le mercredi.

Oui, mais voilà que les choses se compliquent. Le tirage au sort des huitièmes de C1 étant prévu ce vendredi, une fois les barrages achevés, l'UEFA n'est pas en mesure de fournir des garanties sur son calendrier. Autrement dit, il y a une chance sur deux pour qu'Arsenal voit son huitième retour fixé au mardi 16 mars. «Par conséquent, la Premier League est désormais confrontée à la possibilité de reprogrammer ses matches dans des délais encore plus courts, au détriment des

supporters et des clubs », déplore la PL. Traditionnellement, les dates et heures des rencontres sont annoncées avec six semaines d'avance, afin de laisser le temps aux supporters et aux clubs de s'organiser.

Même problème pour Manchester City, cette fois-ci dans le sens inverse : son match de championnat contre West Ham est prévu le samedi 14 mars à 12h30, ce qui n'est envisageable que si les Citizens jouent leur huitième aller de Ligue des champions le mardi précédent, chose que l'UEFA ne peut garantir avant le tirage au sort.

Source : Sofoot

CAN Féminine 2026 : LES AIGLES DAMES AFFÛTENT LEURS ARMES

À trois semaines du coup d'envoi de la CAN Féminine 2026, prévue du 17 mars au 3 avril au Maroc, la sélection nationale malienne est en pleine phase de préparation. Entre travail foncier à Bamako et stage bloqué à venir, les Aigles Dames affinent leur stratégie pour aborder la compétition avec ambition. Les protégées du sélectionneur national, Birama Konaté, ont achevé dimanche dernier leur première phase de travail au stade Mamadou Konaté. Ce stage initial a permis d'évaluer la forme physique des joueuses locales et de poser les bases tactiques et mentales du collectif.

La deuxième étape devait débiter cette semaine au Centre d'entraînement pour sportifs d'élite Ousmane Traoré de Kabala, mais a été reportée. «Après trois mois de travail intense avec les joueuses locales, tout en gardant le contact avec les expatriées, la sélection devait entrer au centre de Kabala lundi dernier. Pour le moment, rien ne nous a été communiqué. Nous demandons solennellement au ministère chargé de la Jeunesse et des Sports de nous aider pour cette mise au vert», a confié le technicien Birama Konaté. Malgré cette incertitude, le sélectionneur national reste focalisé sur l'objectif : «Cette étape doit nous permettre de multiplier les



Les deux premiers de chaque poule se qualifient pour les quarts de finale

séances à un rythme soutenu : renforcement athlétique, organisation défensive et animation offensive».

Le staff technique se réjouit de la montée en puissance du groupe. La préparation à Bamako se poursuivra jusqu'au 4 mars, avant le départ de l'équipe au Maroc ou en Tunisie pour un dernier stage bloqué à partir du 5 mars. Selon nos informations, la capitaine Fatoumata Karentao et ses co-

équipières disputeront au moins deux matches amicaux internationaux avant le début de la CAN. Ces tests permettront de renforcer la cohésion au sein du groupe et, éventuellement, tester de nouveaux éléments. A l'issue du stage, les Aigles Dames rejoindront leur camp de base à Fès, la ville marocaine qui accueillera le groupe D. «Il n'y a pas de poules faciles. Nous sommes conscients de l'enjeu et, cette

année, nous sommes ambitieux : nous rêvons d'aller très loin. Pour cela, nous avons besoin de l'accompagnement de tous les Maliens», a ajouté Birama Konaté.

La capitaine Fatoumata Karentao abonde dans le même sens, réclamant un soutien égal à celui des hommes. «Nous souhaitons une union sacrée autour de l'équipe na-

tionale féminine, comme c'est le cas pour les Messieurs. Nous jouons pour la même patrie. Avec le soutien des 22 millions de Maliens, nous pouvons réaliser notre rêve dans cette compétition», a déclaré la gardienne des Aigles Dames.

Lors de la phase finale de la CAN, le Mali évoluera dans la même poule que le Ghana, le Cap-Vert et le Cameroun. La sélection nationale féminine entre en lice, le mercredi 18 mars contre le Cameroun au grand stade de Fès, avant de se frotter au Cap-Vert, le samedi 21 mars et de boucler la phase de poules, le mardi 24 mars face au Ghana. Au total, 16 pays, répartie en quatre poules seront présents au Maroc pour la conquête du titre continental. Le tirage au sort a placé le Maroc dans le groupe A avec l'Algérie, le Sénégal et le Kenya. La poule B est composée de l'Afrique du Sud, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et de la Tanzanie, alors que le groupe C, met aux prises le Nigeria, la Zambie, l'Égypte et le Malawi. Les deux premiers de chaque groupe se qualifieront pour les quarts de finale. Les demi-finalistes décrocheront leur billet pour la Coupe du monde féminine, Brésil 2027.

Djènèba BAGAYOKO

PATRICE MOTSEPE CONFIRME LE MAINTIEN DE LA COMPÉTITION AU MAROC



La Coupe d'Afrique des nations féminine, Maroc 2026, aura bel et bien lieu au Maroc. C'est ce qu'a affirmé le président de la Confédération africaine de football, (CAF) lors de la dernière réunion du comité exécutif (EXCO) de l'instance dirigeante du football africain en Tanzanie. Très attendu par l'ensemble des acteurs du football continental, Patrice Motsepe a pris la parole pour lever toute incertitude autour de l'organisation de la grande

messe du football féminin. Face aux rumeurs persistantes évoquant une possible délocalisation, suite notamment à une sortie médiatique de la vice-ministre sud-africaine des Sports, Peace Mabe, suggérant l'Afrique du Sud comme alternative, le patron de la CAF a été ferme. «Le Maroc est venu nous prêter main-forte à un moment où, malgré l'intérêt de plusieurs pays, nous manquions de temps», a confié Patrice Motsepe. «Nos exigences sont très élevées. A l'heure ac-

tuelle, notre accord avec le Maroc est maintenu. Certains pays souhaitaient accueillir la compétition, mais voulaient en modifier la date. Or, nous ne pouvons pas la changer, car il s'agit d'une épreuve qualificative pour la Coupe du monde féminine (Brésil 2027). La CAN se tiendra donc au Maroc, aux dates prévues, c'est-à-dire du 17 mars au 3 avril», a-t-il ajouté.

Cette 14^e édition mettra aux prises 16 équipes réparties dans les villes de Rabat, Casablanca et Fès. Le Groupe A (Rabat) comprend le Maroc (pays hôte), l'Algérie, le Sénégal et le Kenya. Dans le Groupe B (Rabat), met aux prises l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et la Tanzanie. Le Nigeria, la Zambie, l'Égypte, Malawi s'affronteront dans le Groupe C (Casablanca) alors que le Mali, le Ghana, le Cap-Vert, le Cameroun en découdront dans le Groupe D (Fès). Le format de la compétition reste classique : les deux premières équipes de chaque groupe se qualifieront pour les quarts de finale. L'enjeu est de taille puisque les quatre demi-finalistes décrocheront leur billet direct pour la Coupe du monde féminine, Brésil 2027. Pour les équipes éliminées en quarts de finale, l'aventure ne s'arrêtera pas totalement : elles s'affronteront lors de matches de barrage pour désigner les deux représentants africains qui participeront aux barrages intercontinentaux du Mondial.

D. B.

Maroc : ROMAIN SAÏSS MET FIN À SA CARRIÈRE INTERNATIONALE

Une page importante se tourne pour la sélection marocaine. À 35 ans, Romain Saïss a officialisé hier sa retraite internationale après 86 sélections sous le maillot des Lions de l'Atlas. Capitaine emblématique ces dernières années, le défenseur met un terme à une aventure marquée par des moments historiques et une relation forte avec le public marocain.

Son annonce intervient peu après une Coupe d'Afrique des nations (2025) disputée à domicile (Maroc) et vécue de manière frustrante sur le plan personnel. Gêné par des problèmes aux ischio-jambiers, Romain Saïss n'a disputé que 18 minutes lors du tournoi. Un épilogue discret pour celui qui aura tant donné à la sélection.

Dans l'histoire récente du football marocain, son nom reste indissociable de l'épopée du Mondial 2022 au Qatar. Malgré une condition physique déjà précaire, il avait tenu sa place lors du parcours exceptionnel des siens, stoppé en demi-finale par la France (0-2). Sorti prématurément ce soir-là en raison d'une blessure, il symbolisait l'abnégation d'un groupe entré dans la légende.

Sur Instagram, il a livré un message empreint d'émotion : «Chers supporters du Maroc, aujourd'hui, je referme le plus



beau chapitre de ma vie de footballeur. Après mûre réflexion, c'est avec une immense émotion que je vous annonce ma retraite internationale. Porter les couleurs du Maroc et en être devenu le capitaine restera le plus grand honneur de ma carrière».

Romain Saïss a également tenu à remercier ses coéquipiers, les différents sélectionneurs et les staffs médicaux, sans oublier les supporters : «Votre soutien inconditionnel est le moteur qui nous pousse à nous surpasser match après match. (...) Je serai désormais votre premier supporter. Je quitte la sélection, mais je resterai à jamais un Lion». Le Maroc perd un leader, un repère, un visage fort de sa génération dorée. Mais son héritage, lui, continuera d'inspirer les futurs Lions de l'Atlas.

Source Onze mondial

AVIS D’APPEL D’OFFRES OUVERT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

Ministère des Mines
AAOO N°02/MM-SG 2026

1.Cet Avis d’appel d’offres fait suite à l’Avis Général de Passation des Marchés paru dans l’ESSOR n°20568 du jeudi 05 février 2026.
2.**Le Ministère des Mines** dispose de fonds sur le budget de l’État, Exercice 2026 afin de financer **l’acquisition des engins lourds de forage en trois (03) lots** et à l’intention d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre dudit Marché.
3.**Le Ministre des Mines** sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures (ou la prestation des services) suivants : **acquisition des engins lourds de forage en trois (03) lots** :
–**lot 1 : machine de forage carottant multifonction ;**
–**lot 2 : booster monté sur camion pour machine sondeuse RC 5000 ;**
–**lot 3 : pièces de rechange des engins.**
4.La passation du Marché sera conduite par appel d’offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics à l’article 50 et ouvert à tous les candidats éligibles.
5.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la **Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Mines** sise à la Cité Administrative-3ème Batiment-2ème Etage ; Tél. : 64 30 64 88/76 71 32 70/ 20 01 36 56 **à Bamako** et prendre connaissance des documents d’appel d’offres à l’adresse mentionnée ci-après :
La Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Mines sise à la Cité Administrative-3ème Bâtiment et 2ème Etage ; Tél. : 64 30 64 88/76 71 32 70/ 20 01 36 56 **à Bamako Mali au Bureau du chef de Division Approvisionnement et Marchés Publics** ouvert de 08 heures à 16 heures (jours ouvrables seulement).
6.Les exigences en matière de qualifications sont les suivantes

Capacité financière :
•Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu’il satisfait aux exigences ci-après : Les bilans des années **2022-2023-2024** certifiés par un expert-comptable agréé ou attestés par un comptable agréé inscrit sur le tableau de l’ordre du Mali et sur lesquels doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des impôts « Bilans conformes aux déclarations souscrites au service des impôts » ou accompagné d’une attestation de certification des services des impôts ;
•Le chiffre d’affaires moyen des trois (3) dernières années doit être au moins égale à l’offre du **lot concerné**.
•Les sociétés nouvellement créées doivent fournir une attestation bancaire de disponibilité de fonds ou d’engagement à financer le marché d’un montant au moins égal au trois cent millions (300 000 000) Franc CFA pour le lot 1, deux cent millions (200 000 000) Franc CFA pour le lot 2 et cent millions (100 000 000) Franc CFA pour le lot3.

Capacité technique et expérience :
Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l’appui qu’il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après : **descriptions techniques des engins lourds.**
•Pour les trois (03) lots, le soumissionnaire doit fournir au cours des cinq (05) dernières années (2021 à 2025) au moins deux (02) attestations de bonne exécution ou procès-verbaux de réception provisoire ou définitif de deux (02) marchés similaires

•**NB :**
•lesdits marchés doivent être accompagnées par les pages de garde et de signature de marchés réalisés.
•lesdits marchés doivent être conclus avec les services publics, parapublics ou les organismes internationaux.
•Pour l’appréciation des expériences, la candidature des sociétés nouvellement créées doit être examinée au regard des capacités professionnelles et techniques, notamment, par le biais des expériences et références obtenues par leurs dirigeants ou leurs collaborateurs désignés ci-après :

N°	Désignation	Nomb re	Nombre d'années d'expérience	Nombre de prestations similaires
1	Ingénieur en électromécanique, (niveau BAC + 4 minimum)	1	5	2
2	Technicien en mécanique auto (BT2 au minimum)	1	5	2

NB : En plus des photocopies légalisées des diplômes, le soumissionnaire doit joindre les CV de chaque personnel clé, signés et datés par l’employeur et le personnel concerné.

7.Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d’appel d’offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d’une somme non remboursable de **Cent mille (100 000) F CFA** à l’adresse mentionnée ci-après :**La Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Mines** sise à la Cité Administrative-3ème Bâtiment et 2ème Etage Tél. : 64 30 64 88/ 20 01 36 56; de **Bamako Mali au Bureau du chef de Division Approvisionnement et Marchés Publics ouvert de 08 heures à 16 heures (jours ouvrables seulement)**. La méthode de paiement sera au comptant.

8.Les offres devront être soumises à l’adresse ci-après **la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Mines** sise à la Cité Administrative-3ème Bâtiment et 2ème Etage Tél. : 64 30 64 88/ 20 01 36 56 ; de **Bamako Mali au Bureau du chef de Division Approvisionnement et Marchés Publics** au plus tard le **28/03/2026.à 10 heures TU**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9.Les offres doivent comprendre une garantie de soumission bancaire d’un montant de :

•**lot 1: trois millions (3 000 000) F CFA;**
•**lot 2: deux millions (2 000 000) F CFA;**
•**lot 3: un million (1 000 000) F CFA.**

10.Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 19.1 des IC et aux DPAO.

11.Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l’ouverture des plis le **30/03/2026 à 10 h 30 min** à l’adresse suivante :**la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Mines** sise à la Cité Administrative-3ème Bâtiment et 2ème Etage ; Tél. : 64 30 64 88/ 20 01 36 56 de **Bamako Mali.**
Bamako, le
P/Le Ministre P.O
Le Secrétaire Général
SOUSSOUROU DEMBELE
Chevalier de l’Ordre National

AVIS DE PERTE

Nous, Commissaire Divisionnaire de Police Kadiatou dite Kady Tounkara Commandant de la Brigade, chargée de la Protection des Moeurs et de l'Enfance, Officier de Police Judiciaire en résidence à Bamako, certifications que **M. Amadou Dembélé**, s'est présenté à notre service et nous a déclaré avoir perdu son Permis d'Occuper relatif à la parcelle N°27 du lotissement de la zone industrielle.

Nous, Commissaire Principal Idrissa Guindo, Commissaire de Police chargé de Kalaban coro , Officier de Police Judiciaire en résidence à Bamako, certifications que **M. Drissa Traoré**, commerçant, domicilié à Kalaban coro Kabala chez lui, s'est présenté à notre service et nous a déclaré la perte des documents de ses Titres fonciers , sous le N°C/2 suivant TF 237197 et C/04 suivant TF 237199, sise à Banco .

Le Commandant de la Brigade, chargée de la Protection des Moeurs et de l'Enfance, Officier de Police Judiciaire en résidence à Bamako, certifications que **Mr Badra Kebe**, s'est présenté à notre service et nous a déclaré avoir perdu son permis d'Occuper af-férente à la parcelle n°09/D-906 sise à Missira .

Nous, Commissaire Principal de Police Cheickna SOW, Officier de Police Judi-ciaire, Commissariat Chargé de Police de Senou. Certifications que **M. Ousmane Traoré**, Enseignant, domicilié à Kalaban coura/Bko, s'est présenté ce jour à notre service et nous a déclaré avoir perdu sa C.U.H de la parcelle n°WY/7 sise à Kala-ban coura Extension Sud.

Nous, Commissaire Principal de Police Daouda Diarra, Officier de Police Judi-ciaire, Commissariat Chargé de Police de Sébénicoro. Certifications que **Sambakke Dia-tou**, Ménagère, domicilié à Lafiabougou Bougoudani/Bko, s'est présenté ce jour à notre service et nous a déclaré avoir perdu Notification relative à la parcelle n°AF/3 sise à Bougoudani.

AVIS DE BORNAGE

BUREAU DE KOULIKORO

Le Mercredi 18 Mars 2026 à 09 heures 00 mn du matin, il sera pro-cédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Fougadougou,com-mune rurale de Tienfala du cercle de Koulikoro, consistant en une conces-sion rurale PN°BBF/24 d'une conte-nance de 02 ha 00 a 00 ca, connu sous le nom de Concession **Souley-mane Sanogo** et borné au nord par une servitude de passage, à l'est par la PN° BBF/25, au sud par une servi-tude de passage et à l'ouest par une servitude de passage. Dont l'immatriculation a été deman-dée par le Chef de bureau des Do-maines et du Cadastre de Koulikoro, suivant réquisition du 01/12/2025, sous le N°251. Toutes personnes in-téressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un manda-taire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Mercredi 18 Mars 2026 à 09 heures 30 mn du matin, il sera pro-cédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Fougadougou,com-mune rurale de Tienfala du cercle de Koulikoro, consistant en une conces-sion rurale PN°BBF/25 d'une conte-nance de 02 ha 00 a 00 ca, connu sous le nom de Concession **Souley-mane Sanogo** et borné au nord par une servitude de passage, à l'est par une servitude, au sud par une servi-tude de passage et à l'ouest par la PN° BBF/24. Dont l'immatriculation a été deman-dée par le Chef de bureau des Do-maines et du Cadastre de Koulikoro, suivant réquisition du 01/12/2025, sous le N°252. Toutes personnes in-téressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un manda-taire nanti d'un pouvoir régulier.

Le Mercredi 18 Mars 2026 à 09 heures 45 mn du matin, il sera pro-cédé au bornage contradictoire d'un immeuble, situé à Fougadougou,com-mune rurale de Tienfala du cercle de Koulikoro, consistant en une conces-sion rurale PN°BBF/26 d'une conte-nance de 02 ha 00 a 00 ca, connu sous le nom de Concession **Souley-mane Sanogo** et borné au nord par une servitude de passage, à l'est par une servitude, au sud par une servi-tude de passage et à l'ouest par une servitude de passage. Dont l'immatriculation a été deman-dée par le Chef de bureau des Do-maines et du Cadastre de Koulikoro, suivant réquisition du 01/12/2025, sous le N°253. Toutes personnes in-téressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un manda-taire nanti d'un pouvoir régulier.

AVIS D'ENQUETE FONCIERE

FONCIERE N°005/SP-T

Le Sous-préfet de Tienfala porte à la connaissance du public et singuliè-rement la population de Manabou-gou, qu'il est saisi d'une demande de Duplicata de la Décision n° 2013-066/SP-T du 14/11/2013, d'une su-perficie de 02 ha 00 a 00 ca , sise à Manabougou, commune rurale de Tienfala, au nom de **Mme Nènè Dramé**, ménagère , domicilié à Bko-Hamdallaye ACI rue 400; porte 127. Toute autre personne intéres-sée est admise à faire opposition ou à faire parvenir ses observations au Bureau de l'Arrondissement de Tien-fala dans un délai d'un mois (30) jours, à compter de la date de diffu-sion du présent avis.

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION

BUREAU DE KOULIKORO

Au livre foncier du cercle de Koulikoro, suivant réquisition N°371, déposée le 09/02/2026, le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Koulikoro, demeurant à Koulikoro et domi-cilié à Koulikoro, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du cercle de Koulikoro d'un immeuble rural PN° NAS/1,consistant en une concession rurale, d'une contenance to-tale de 03 ha 22 a 34 ca, situé à Siratiguila (commune rurale de Meguetan), connu sous le nom de **Mr Ancoundia Napo** et borné au nord-est par une servitude de passage, au sud-est par une servitude de passage, au sud-ouest par une servitude des Rigoles et au nord-ouest par une servitude de passage. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels au-tres que ceux-ci détaillées à savoir. Toutes personnes intéressées sont admises à faire opposition à la présente immatriculation des mains du Gestionnaire dans un délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Koulikoro.

BUREAU DE KENIEBA

Au livre foncier du cercle de Kéniéba, sui-vant réquisition N° 702, déposée le 16/02/2026, le Chef de bureau des Do-maines et du Cadastre de Kéniéba, demeu-rant à Kéniéba et domicilié à Kéniéba, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du cercle de Kéniéba d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une conces-sion urbaine, d'une contenance totale de 01 ha 14 a 38 ca, situé à Linguekoto (com-mune rurale de Kéniéba), cercle de Kéniéba, connu sous le nom de Concession **Mmadou Fofana** et borné au nord par un terrain non immatriculé, à l'est par un terrain non imma-triculé, à l'ouest par une rivière et au sud par un terrain non immatriculé. Déclare que ledit immeuble urbain, appar-tient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, ac-tuels autres que ceux-ci détaillées à savoir. Echelle : 1/2000. Toutes personnes intéressées sont admises à faire opposition à la présente immatricula-tion des mains du conservateur dans un délai d'un mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal d'Instance de Ké-niéba.

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 2026-001/CR-FKO

Pour la mise en place du fichier fournisseur de la commune Ru-rale de FARAKO, exercice 2026 Dans la perspective de la constitution de son fichier fournis-seurs, entrepreneurs et prestataires pour l'exercice 2026; la Commune Rurale de Fa-rako lance le present avis a manifestation d'interet pour les prestataires regullerement inscrits au registre de commerce et du credit mobilier, en regie visa vis des administrations fiscales et parafiscales du Mali Tous les candidats Interesses par le pre-sent avis, rnerne ceux avant deposes par le passe des lettres de propositions de services sont invites a manifester leur interet dans les domaines ci-apres : Prestation de service; Fournitures et Services courants ; Travaux d'infrastructure et arnenagements. Les soumissionnaires interesses doivent obligatoirement four-nir les documents ci-apres : Une demande de partenariat adressee au Maire; Une copie certifiee conforme de la carte d'identification fiscal (NIF) Une copie certifiee conforme du registre de commerce; Une copie certifiee conforme du quitus fiscal en cours de validlte Une copie certlfiee conforme de l'attestation de declaration mensuelle de TVA en cours de validite ; Une copie certifiee conforme de l'agrerment ou de la carte pro-fessionnelle. Les manifestations d'interet doivent etre deposees sous pli ferne avec la mention: « Reponse a la manifestation d'interet pour la mise a jour du fichier fournisseur 2026 de la commune Rurale de Farako »au plus tard, le 28 Fevrier 2026 a 09hOOau secretariat general de la mairie de Farako, l'ouverture des plis aura lieu le I^{er} Mars 2026 ala mairie de Farako a partir de 09 Heures Pour tout autre renseignement appeler au nurnero : 76 1631 52/7114 28 80 Farako, le 30 Janvier 2026



Agence malienne de Presse et de Publicité AMAP



Tél : 20 22 36 83 / 20 22 57 67

TARIFS DES INSERTIONS QUOTIDIEN NATIONAL

Immatriculation.....	20. 000 FCFA
Bornage.....	20.000 FCFA
Commodo et Incommodo.....	20.000 FCFA
Avis de Perte.....	33.500 FCFA
Enquête Foncière.....	20 000 FCFA
Création d'Association.....	17 500 FCFA
Coopérative d'Immatriculation.....	17 500 FCFA
Avis de Recrutement / Offres d'Emploi.....	2100 FCFA/ Ligne
Annonce Légale.....	2100 FCFA/ Ligne
Avis d'appel d'offres / Avis de Manifestation.....	2100 / Ligne
Minimum de Perception (3 lignes).....	6300 FCFA
Avis de Remerciement /Décès.....	7 500 FCFA

PUBLICITÉ INTÉRIEURE ET DERNIÈRE DE COUVERTURE

Une page entière Couleur (27 cm de large X 38 cm de hauteur)	INTERIEUR : 500 000 Fcfa / Dernière de Couverture : 900 000 Fcfa / Noir-Blanc : 259 750 Fcfa
1/2 Page Couleur (27 cm de Large 18 cm de hauteur)	INTERIEUR : 280 000 FCFA / Dernière de Couverture : 500 000 Fcfa / Noir-Blanc :143 550 Fcfa
1/3 Page Couleur (18 cm de Large x 28 cm de hauteur)	190 000 Fcfa / Noir-Blanc : 94 450 Fcfa
1/4 de page Couleur (13,5 de Large x 19 cm de Hauteur)	145 000 Fcfa / Noir-Blanc : 71 750 Fcfa
1/8 de page Couleur (15 cm de large x 7 cm de hauteur)	70 000 Fcfa / Noir-Blanc : 32 800 Fcfa

COUVERTURE MÉDIATIQUE : 180 000 FCFA

PUBLI-REPORTAGE

Une page entière Couleur (27 cm de large X 38 cm de hauteur)	900 000 Fcfa / Noir-Blanc : 410 650 Fcfa
1/2 Page Couleur (27 cm de Large x 18 cm de Hauteur)	500 000 Fcfa / Noir-Blanc : 215 550 Fcfa

BANDEAU

Haut de page et Bas de page Couleur (27 cm de Large x 5 cm de hauteur) 200 000 Fcfa

ENCARTAGE

410 650 Fcfa
Frais Technique : 25 000 Fcfa

PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS

1. La Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) a élaboré, pour le compte des Etats de l’UEMOA, une Stratégie régionale d’inclusion financière, qu’elle met en œuvre, sur la période 2025-2030.

L’objectif de cette Stratégie est d’assurer, sur un horizon de six (6) ans, l’utilisation d’une gamme diversifiée de produits et services financiers adaptés et à coûts abordables, au bénéfice d’au moins 90% de la population adulte de l’UEMOA, avec un accent particulier sur les services de financement en faveur des populations cibles, que sont essentiellement les femmes, les jeunes, les populations rurales, les petites et moyennes entreprises/industries, les personnes déplacées de force, les personnes en situation de handicap et les populations à faible éducation financière.

La Stratégie s’articule autour de cinq (5) axes prioritaires, à savoir :

 - *Axe 1 : consolider le cadre légal de supervision et de protection des consommateurs de services financiers*
 - *Axe 2 : poursuivre l’assainissement et le renforcement du secteur de la microfinance*
 - *Axe 3 : promouvoir l’innovation financière et la disponibilité de services de financement*
 - *Axe 4 : améliorer l’éducation financière des populations cibles*
 - *Axe 5 : exploiter le potentiel des données et favoriser le partage d’informations pour une meilleure connaissance du marché et la définition de politiques d’inclusion financière cohérentes.*
2. Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines actions de la Stratégie, la Banque Centrale se propose de constituer une base de données de prestataires qualifiés pour la réalisation de diverses prestations qui feront l’objet de procédures de consultation, conformément à ses règles de passation des marchés.

Les candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu’ils ont les qualifications et les expériences nécessaires pour réaliser les différents services dans les domaines concernés. A ce titre, ils devront produire des références de prestations similaires.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

 - *de l’ampleur des prestations réalisées (envergure du marché, montant, etc.) ;*
 - *de la nature des prestations réalisées (marché en relation avec le secteur financier) ;*
 - *du nombre de prestations réalisées au sein de l’UEMOA et à l’international ;*

En outre, les candidats devront produire une présentation générale de leur structure, le registre de commerce pour s’assurer de leur existence légale et fournir des informations sur les qualifications et compétences de leur personnel-clé.

Les domaines de prestation des services concernés par la présente sollicitation sont :

Services consultants

Domaine 1 : Transformation digitale et supervision technologique des institutions financières : ce domaine regroupe l’ensemble des actions de la Stratégie relatives au développement d’applications et de solutions technologiques visant à accélérer la transformation digitale et à renforcer les mécanismes de supervision des institutions financières.

Domaine 2 : Renforcement des capacités dans le secteur de la microfinance et de l’inclusion financière : il couvre les actions de renforcement des capacités du secteur de la microfinance visant à promouvoir l’inclusion financière ainsi que les activités d’études, de collecte et d’analyse de données.

Services non consultants

Domaine 3 : Communication et événementiel pour la promotion de l’éducation financière : ce domaine est défini pour permettre à la BCEAO de mobiliser l’expertise d’un prestataire spécialisé dans les actions de communication et d’événementiel, afin de garantir la mise en œuvre efficace des différentes actions de communication prévues dans le cadre de l’implémentation de la Stratégie.
3. Les manifestations d’intérêt doivent être transmises en langue française, en version PDF, uniquement par courrier électronique, à l’adresse courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int, avec copie à courrier.ZSRIF@bceao.int portant en objet la mention : « SRIF 2025-2030 - Avis général de passation des marchés N°DIFMI-SRIF/AGPM/0001/02/2026 », au plus tard le 13 mars 2026 à 17h00 GMT.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l’adresse mentionnée ci-dessus, sur demande, adressée au plus tard sept (7) jours calendaires avant la date limite de transmission des manifestations d’intérêt.

ANNEXE : Liste indicative des marchés (au total 25 activités)

#	SERVICES CONSULTANTS
Domaine 1 : Transformation digitale et supervision technologique des institutions financières	
1	Mise en place d'une application de notation des institutions de microfinance de grande taille
2	Mise en place d'une application de contrôle sur place des institutions de microfinance supervisées par la Commission Bancaire de l'UMOA
3	Mise en place d'une application de contrôle sur pièces des institutions de microfinance supervisées par la Commission Bancaire de l'UMOA
4	Réalisation des formations sur les outils de supervision basés sur la technologie
5	Renforcer le dispositif de suivi des pratiques commerciales des institutions financières vis-à-vis des consommateurs des services financiers
6	Mise en place d'un dispositif centralisé de partage et de comparaison des tarifs des services financiers
7	Opérationnalisation d'une plateforme unique de déclaration des réclamations des consommateurs dans l'UEMOA
8	Déploiement d'une application de géolocalisation des points de services financiers dans l'UEMOA
9	Mise en place d'un système d'identification unique des usagers des services financiers
10	Mise en place d'un dispositif de veille sur les produits et services financiers innovants
Domaine 2 : Renforcement des capacités dans le secteur de la microfinance et de l'inclusion financière	
1	Réalisation d'une étude sur les effets de la microfinance sur la réduction de la pauvreté dans l'UEMOA
2	Réalisation d'une étude sur les contraintes aux performances financières et sociales des IMF
3	Conception de modules de formation à déployer sur la plateforme en ligne du COFEB
4	Mise en oeuvre des appuis techniques prévus au titre des plans de redressement élaborés au profit des SFD en difficulté
5	Développement des boîtes à outils en relation avec les PTF, en vue d'accompagner les institutions financières dans la conception de produits et services financiers prenant en compte les spécificités des populations cibles
6	Réalisation d'une étude des besoins des MPME dirigées par les femmes
7	Organisation des sessions de formation des formateurs du corps enseignant et du personnel des institutions de soutien, d'appui ou d'encadrement des groupes cibles
8	Réalisation d'une enquête tous les 3 ans sur la situation de l'inclusion financière dans l'UEMOA
9	Organiser dans tous les Etats membres de l'UMOA un atelier de sensibilisation et de formation des dirigeants des SFD sur les produits et services financiers verts
#	SERVICES NON-CONSULTANTS
Domaine 3 : Communication et événementiel pour la promotion de l'éducation financière	
1	Accélérer l'adoption du système de paiement instantané : organisation d'une campagne de communication via divers canaux
2	Déploiement du Programme régional d'éducation financière : organisation d'une campagne d'éducation financière dans les 8 pays de l'UEMOA
3	Organisation d'un forum sur la protection des consommateurs et l'innovation financière responsable
4	Organisation d'une campagne de sensibilisation pour la vulgarisation des produits à valeur ajoutée du BIC (Mycreditinfo, etc.) auprès du grand public
5	Organisation d'une rencontre tous les 2 ans entre les parties prenantes (acteurs publics et privés, populations exclues) impliquées dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'inclusion financière
6	Organisation des manifestations de promotion de l'inclusion financière regroupant l'ensemble des acteurs concernés

AVIS D’APPEL À MANIFESTATION D’INTÉRÊT

REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

MINISTERE DE L’ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DE MOPTI

DIRECTION REGIONALE DU BUDGET DE MOPTI

La Direction Régionale du Budget de Mopti, lance le présent avis à manifestation d’intérêt en vue de la constitution de la liste des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services pour l’exercice 2026, conformément à l’Arrêté n°3721/MEF-SG du 22/10/2015 fixant les modalités d’application du Décret n°2015-0604/PRM du 25/09/2015, modifié, portant Codes des marchés publics et des Délégations de service public.

Les conditions à remplir pour être inscrit sur la liste des fournisseurs, entrepreneurs et prestataires de services sont les suivantes : joindre à la manifestation :

-Pour les entrepreneurs : la copie de l’agrément, de la carte professionnelle, du NIF, du registre de commerce, du quitus fiscal et de la déclaration mensuelle de TVA en cours de validité ;

-Pour les fournisseurs : la copie du NIF, du registre de commerce, du quitus fiscal et de la déclaration mensuelle de TVA en cours de validité

-Pour les prestataires de services : la copie du NIF, du registre de commerce, du quitus fiscal, de la déclaration mensuelle de TVA en cours de validité et des statuts.

Les entrepreneurs, fournisseurs et prestataires frappés d’exclusion par l’Autorité de régulation des marchés publics et des Délégations de service public (ARMDS) seront écartés.

Les entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de services intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, à l’adresse suivante : **Direction Régionale du Budget de Mopti B.P. : 81- Tél. : 21.43.00.38 Komoguel II.**

Les manifestations d’intérêt doivent être déposées sous la mention “Manifestation d’intérêt pour la liste des entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de la Direction Régionale du Budget” par courrier, au plus tard le lundi 16 mars 2026 à 16 heures précises à la Direction Régionale du Budget à Mopti.

Au-delà de cette date, la Direction Régionale du Budget procédera à une mise à jour avec les demandes spontanées d’inscription sur la liste.

AVIS D’APPEL D’OFFRES

Caritas Mali-Diocèse de Sikasso, dans le cadre de l’exécution du projet AECID 2024/PRYC/000314 dans la commune rurale de Nafanga, Cercle de KOUTIALA, sur financement de l’AECID et de la Caritas Espagne, lance par le présent avis, un appel d'offres pour les travaux de construction de six (06) entrepôts et six (06) blocs de latrines dans les six villages (Dougouniona, Kani, Karangasso, Nintabougoro, Tianhirisso et Zeguesso) de la Commune rurale de Nafanga, Cercle de Koutiala pour un délai d’exécution de deux (02) mois.

La passation du marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et ses textes d’application.

•La Demande de Renseignement et de Prix est adressée aux Entreprises et groupement d’Entreprises agréées, en règle et régulièrement inscrites au registre du commerce du Mali.

•Les exigences en matière de qualifications sont :

Deux (2) marchés similaires ou deux marchés de nature et complexité comparables avec PV de réception ainsi que la copie légalisée des pages de garde et signature du marché sur les cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026) ;

Les candidats devront joindre à leurs offres les pièces administratives suivantes :

-L’Agrément ou la carte professionnelle,

-Le Certificat de non faillite en cours de validité de 3 mois,

-Le Quitus fiscal en cours de validité de 3 mois.

-Le Numéro d’identification fiscal (NIF).

Le soumissionnaire enverra la version électronique de son offre à l’autorité contractante au plus tard, **le mardi 10 mars 2026 à 15 heures 00 minute** à l’adresse suivante : **psocialesik@yahoo.fr** .

Les offres remises en retard et les copies dures ne seront pas acceptées.

Les offres doivent être valides pendant une période de **deux (2) mois** suivant la date limite de dépôt des offres.

Les offres seront dépouillées par un comité restreint **le mercredi 11 mars 2026.**

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l’assurance de notre considération distinguée.

Sikasso, le 20/02/2026
Le Coordinateur Diocésain
Abbé Noël Bernard COULIBALY

AVIS D’APPEL À LA CONCURRENCE

REGION DE BOUGOUNI

CERCLE DE BOUGOUNI
COMMUNE URBAINE DE BOUGOUNI

REPUBLICQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Foi

Avis d’Appel à la Concurrence No : 2026-01/CUB

1. **La Mairie Commune Urbaine de Bougouni** dispose de fonds d’autofinancement brut sur son budget pour financer **le projet de réhabilitation du CSREF de la Commune Urbain de Bougouni, Région de Bougouni**, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du présent Marché.

2. **Le Mairie Commune Urbaine de Bougouni** sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : **Réhabilitation du CSREF de la Commune Urbain de Bougouni, Région de Bougouni en deux lots,**
Lot N°1 : Réhabilitation des salles de chirurgie et les latrines ;
Lot N°2 : Réfection du réseau d’électricité.

3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition ouverte tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, **modifié**, fixant les modalités d’application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Secrétariat Général du Mairie Commune Urbaine de Bougouni, Rue:10, Porte:1041 Bureau Secrétaire Général Contact de la Personne à joindre : 21 76 88 76 Secrétaire Général de la Mairie de la commune Urbaine de Bougouni, email : mairiebougouni@gmail.com**; le site web : **www.commune-bougouni.com** et prendre connaissance du Dossier d’Appel à la Concurrence à l’adresse mentionnée ci-dessus indiquée tous les jours de 7h 30 mn à 16 h 00.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Le soumissionnaire doit avoir réalisé des travaux de construction de nature et de complexités similaires et fournir les chiffres d’affaires des trois derniers exercices (2022, 2023 et 2024). Le montant du chiffre d’affaires annuel moyen de : **60 000 000 (Soixante millions) pour le lot 1 et 30 000 000 (Trente millions) pour le lot 2.**
- Fournir deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023,2024 et 2025) avec une valeur de **50 000 000 (Cinquante millions) F CFA par marché pour le lot 1 et de 30 000 000 (trente millions) F CFA par marché pour le lot 2.**
- Fournir une ligne de crédit d'un montant de **20 000 000 F CFA** pour le lot 1 et de de **10 000 000 F CFA** pour le lot 2 pour les nouvelles entreprise, la ligne doit être de **30 000 000 F CFA** pour le lot 1 et de de **20 000 000 F CFA** pour le lot 2

Voir le document d’Appel d’offres pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d’Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de : **Cinquante mille (50 000) FCFA** à l’adresse mentionnée ci-après **secrétariat général de Mairie**. La méthode de paiement sera en espèce. Le Dossier d’Appel à la Concurrence sera adressé par **copie dure**.

7. Les offres devront être soumises à l’adresse ci-après **secrétariat de la Mairie** au plus tard le **12 / 02 /2026 à 10 heures précises**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de :**1 467 800 F CFA pour le lot 1 et de 950 750 FCFA pour le lot 2** et conformément à l'article 69 du Code des marchés publics

9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **13 / 02 /2026 à 10heures 30 mn** à l'adresse suivante : **Salle de délibération de la Mairie de la commune Urbaine de Bougouni.**

Bougouni, le 16/02/2026
LE MAIRE
Karim SANGARE
Cultivateur

AVIS DE DEMANDE D’IMMATRICULATION

BUREAU DE KATI

Au livre foncier du cercle de Kati, suivant réquisition N°162, déposée le 23/02/2026, le Chef de Bureau des Domaines et du Cadastre de Kati, demeurant à Kati et domicilié à Kati, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du cercle de Kati, d'un immeuble rural, consistant en une concession rurale, d'une contenance totale de 01 ha 53 a 90 ca, situé à Koursalé du cercle de Kati, connu sous le nom de **Mr Amadou SY** et borné au nord par les parcelles de Amadou Sy et Moussa Traoré , à l'est par une servitude de passage, au sud par une servitude de passage de 5m et à l'ouest par une servitude de passage. Déclare que ledit immeuble rural, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels autres que ceux-ci détaillées à savoir : Plan l'Echelle : 1/2500. Toutes personnes intéressées sont admises à faire opposition à la présente immatriculation des mains du Gestionnaire dans un délai de trois mois, à compter de l’affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l’auditoire du Tribunal de Kati.

BUREAU DE KENIEBA

Au livre foncier du cercle de Kéniéba, suivant réquisition N° 696, déposée le 04/02/2026, le Chef de bureau des Domaines et du Cadastre de Kéniéba, demeurant à Kéniéba et domicilié à Kéniéba, agissant au nom et pour le compte de l'Etat du Mali, demande l'immatriculation au livre foncier du cercle de Kéniéba d'un immeuble urbain non bâti, consistant en une concession urbaine, d'une contenance totale de 03 a 40 ca, situé à Kéniéba (commune rurale de Kéniéba), cercle de Kéniéba, connu sous le nom de Concession **Fily Sissoko** et borné au nord par la parcelle n° 39/b, à l'est par la parcelle n° 39/C, à l'ouest par une rue non dénommée et au sud par la parcelle n° 39/e. Déclare que ledit immeuble urbain non bâti, appartient à l'Etat du Mali, n'est à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels autres que ceux-ci détaillées à savoir. Echelle : 1/500. Toutes personnes intéressées sont admises à faire opposition à la présente immatriculation des mains du conservateur dans un délai d'un mois, à compter de l’affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l’auditoire du Tribunal d'Instance de Kéniéba.

IMMATRICULATION DE LA SOCIETE COOPERATIVE

Immatriculation de la société coopérative (dénomination sociale) : Union des sociétés coopératives des cultivateurs de Mais du cercle de Dioila(USCCM-D) .

Suivant déclaration N° 3669 du 02/02/2026

M/Mme : Fanta Diarra est la Présidente du Conseil d’Administration.

Réf. de la procuration le cas échéant Néant

Adresse: Ville/Village : Dioila. Tél : 66 86 56 14.

Immatriculation : N° 2026/K2D2/3669/B.

(Attribué conformément aux dispositions légales de l’Acte uniforme de l’OHADA relatif au droit des société coopératives du 15 décembre 2010, et après vérification de toutes les pièces et informations requises).

L’ESSOR • Mercredi 25 Février 2026 - N°20582

Souleymane Traoré alias Néba Solo : LE BALAFON, C'EST AUSSI UNE IDENTITÉ SÉNOUFO

Instrument emblématique, le balafon est depuis très longtemps admiré par les Maliens. Cet instrument de percussion était utilisé par les griots dans un premier temps avant d'être joué par toutes les catégories sociales. Il joue un rôle crucial dans la refondation de notre pays. Dans les lignes qui suivent, l'enfant de Nébadougu dans le KénéDougou, Souleymane Traoré alias Néba Solo, livre sa perception du balafon en milieu senoufo

L'Essor : Que symbolise le balafon dans la société senoufo ?

Néba Solo : Le balafon signifie tout pour le senoufo. Il symbolise l'union, la solidarité et le respect. «Ni ye mi min bala den da, ayomin balaba da», ce qui signifie l'entente sinon la complicité entre un enfant et une personne âgée au sein de la société. Cela veut dire que ces deux personnes sont des complices. Ce proverbe symbolise l'entente parfaite qui règne entre les lames qui composent le balafon. C'est le signe du respect et de la fraternité dans la société.

L'Essor : Le Balafon est joué dans quelle circonstance chez les senoufos ?

Néba Solo : En milieu senoufo, on joue l'instrument lors des cérémonies sociales, c'est-à-dire baptêmes, mariages et funérailles, entre autres. Il est aussi utilisé pour annoncer une information particulière au public, mais également au cours des activités traditionnelles. Par exemple, lors des travaux champêtres, le balafon est joué pour galvaniser le grand cultivateur et décourager le paresseux. C'est un instrument musical qui permet aussi d'encourager les hommes qui se distinguent par leur bravoure.



C'est grâce au balafon que je suis aujourd'hui commandeur de l'Ordre national du Mali.

L'Essor : Quelle est l'importance du balafon en milieu Senoufo ?

Néba Solo : Son importance n'est plus à démontrer. Dans le passé, le balafon permettait d'assurer la sécurité alimentaire, car il était source d'émulation pour les cultivateurs dans les champs. Cet

instrument de musique contribue également à apaiser les tensions dans la communauté ou entre deux protagonistes. C'est d'ailleurs tout le sens du Festival triangle du balafon qui se déroule à Sikasso. Il renforce non seulement le lien entre les pays membres, mais aussi les pays invités

L'Essor : Pouvez-vous nous rappeler quelques faits marquants du balafon chez les Se-

noufos ?

Néba Solo : Mon père, feu Solomanidjan Traoré était également un grand balafoniste dans le passé. C'est grâce à cet instrument de musique qu'il a été épargné des travaux forcés.

Il s'était dédié exclusivement au balafon. D'ailleurs, lors du passage du premier Président de la République du Mali, Modibo Keita, à Danderesso, c'est mon père qui l'a

accueilli avec ses notes de balafon. Il m'a raconté que c'était vraiment impressionnant et il avait chanté : «Son tè Modibo la», prosaïquement le Président Modibo Keita est un exemple à tous points de vue.

L'Essor : Quel est votre message d'encouragement à l'endroit des jeunes balafonistes ?

Néba Solo : J'appelle la jeune génération à revitaliser nos instruments de musique surtout ceux qui sont en voie de disparition. C'est dans cette dynamique que j'ai créé le Centre de formation professionnelle artistique sur les instruments de musique traditionnelle à Sikasso (Centre de formation Zanon au quartier Hamdallaye extension).

J'enseigne les instruments tels que le balafon, le tam-tam, le «n'Goni», «sokoun» et le «tama». J'apprends également aux jeunes, la fabrication de chacun de ces instruments. Souvent, des étudiants de l'Université Harvard des États-Unis viennent passer des mois dans mon centre dans la Cité du KénéDougou pour étudier le balafon et d'autres d'instruments de musique.

Mariam F. DIABATÉ
Amap-Sikasso

Koulikoro : LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION OFFRE DES KITS SOLAIRES AUX ARTISANS



Un maximum d'artisans sera doté de kits solaires

Cette remise de kits solaires composés de panneaux, batteries, onduleurs et autres accessoires, intervient dans le cadre des œuvres sociales du Président de la Transition, le Général d'armée Assimi Goïta, qui lors de sa traditionnelle présentation de vœux à la Nation, avait promis d'accompagner les artisans et de renforcer la résilience du secteur de l'artisanat, sérieusement affecté par la crise d'électricité que traverse le pays. Ces kits concernent, entre autres, corps de métier, menuiserie (métallique et en bois), teinture, sérigraphie, mécanique, couture, transformation agroalimentaire et construction métallique).

La cérémonie de remise était présidée, lundi dernier à Koulikoro, par le conseiller spécial du Président de la Transition, chargé des œuvres sociales, Aguibou Dembélé, en présence du gouverneur de la région, le Colonel Lamine Kaporé, du président de la Chambre des métiers, Moussa Fané.

Le conseiller spécial du Chef de l'État a expliqué l'importance d'un tel appui à l'endroit du secteur informel. «Le Président de la Transition avait promis d'aider les artisans afin qu'ils soient plus autonomes. En juillet dernier, on avait fait le lancement au ministère en charge de l'Artisanat. À Bamako, le Général d'armée Assimi Goïta a offert

200 kits solaires aux artisans afin qu'ils soient plus d'autonomes. Cette fois-ci, c'est la phase des régions qui commence par Koulikoro avec 10 kits solaires», a expliqué Aguibou Dembélé.

Et de renchérir que dernière-

ment le gouvernement a décidé que tout ce qu'on trouvera au Mali, on n'ira pas le chercher ailleurs. Pour relever ce défi, le Chef de l'État apporte son soutien aux artisans. Il a aussi rappelé ces propos du Président Goïta : «on construira le Mali avec tout le monde».

C'est aujourd'hui le tour des artisans, ça peut être le tour d'autres métiers, je signale aussi que tous les corps de métier sont concernés par ces opérations. À ceux qui n'ont pas eu ces équipements pendant cette opération, ce n'est qu'un début. Le président de la Transition fera tout son possible pour que le maximum d'artisans soient dotés de kits solaires.

Par ailleurs, Aguibou Dembélé a succinctement qu'après les avoir équipés, il y aura une formation pour que ces artisans puissent entretenir ces matériels. On appelle à plus de solidarité pour les artisans afin que les gens puissent prendre graine de l'exemple du Général d'armée Assimi Goïta.

Le président de la Chambre des métiers de Koulikoro a rappelé

ceci : «nous sommes contents de ces appuis du Président de la Transition que nous remercions ainsi que le gouvernement pour les efforts consentis dans la valorisation de nos produits locaux, et dans le renforcement des capacités des artisans». Il a ensuite formulé des vœux pour que ces œuvres soient pérennes afin que beaucoup d'artisans bénéficient de ces panneaux solaires, tout en réitérant leur soutien aux Forces armées maliennes et aux autorités de la Transition.

Selon le maire de la Commune urbaine de Koulikoro, Aliou Moussa Tamboura, cette cérémonie de remise de kits scolaires aux artisans symbolise un investissement dans l'avenir. Elle marque aussi une étape importante dans notre engagement collectif pour l'autonomisation économique de nos populations et particulièrement des artisans qui sont les véritables piliers de l'économie locale et des acteurs incontournables du développement.

Aussi, elle n'est pas un simple geste, car elle traduit la vision claire

du Président de la Transition de permettre à nos artisans de se prendre en charge, de renforcer leurs productivités, de réduire leurs charges énergétiques et de contribuer durablement au rayonnement économique de notre pays. Pour l'édile, ces actes témoignent d'un leadership responsable, d'un sens élevé de l'État et d'une volonté ferme de bâtir un Mali résilient, solidaire et économiquement autonome. Il a remercié le donateur précisant que les actes forts qu'il pose à l'endroit des populations de Koulikoro resteront gravés dans la mémoire collective.

En guise de reconnaissance, Koulikoro restera fidèle à cette dynamique de progrès impulsée par le Président Goïta, a conclu le maire, avant d'apprécier l'appui du chef de l'exécutif régional tout en évitant les bénéficiaires de saisir cette opportunité pour créer davantage de valeurs ajoutées.

Amadou Libo DIARRA
Amap-Koulikoro

Ségou : LE RÉSEAU WASSA MALI PROMEUT LES BONNES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES

La 4ème édition du Forum pratique en agroécologie paysanne Croisade (Croisement des initiatives et actions de base) s'est tenue du 10 au 12 février à Ségou, dans le Centre du Mali, avec comme thème principal : «Les savoirs paysans et innovations locales : piliers d'une transition agroécologique réussie». La cérémonie d'ouverture a eu lieu dans la salle de conférence de la Maison des jeunes sous la présidence du conseiller aux affaires administratives et juridiques du gouverneur de la Région de Ségou, Mohamed Ag Mohamed Aly. C'était en présence du maire de la Commune rurale de Pelengana, Mme Diabaté Mariam Bamba, du préfet de Cercle, Daouda Diarra, du président du Réseau Wassa Mali, Abdramane Zakaria Traoré et du représentant de la Plateforme nationale de l'agroécologie paysanne et de l'agriculture biologique

(PNAEPB), Mamadou Goïta.

Organisé par le Réseau Wassa Mali et ses partenaires, ce forum vise à promouvoir et valoriser les savoirs paysans et les innovations locales comme leviers essentiels pour accélérer la transition agroécologique dans les communautés rurales, en facilitant les échanges pratiques, le dialogue multiacteurs et le renforcement des capacités des acteurs de terrain. Plusieurs activités étaient au programme, notamment des présentations dynamiques, des ateliers de terrain, des études de cas, des discussions en groupe et des sessions de co-création de visions partagées.

Selon le président du Réseau Wassa Mali, ce forum se veut «un espace de réflexion collective autour des résultats obtenus et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des pratiques agroécologiques.» Abdramane Zakaria Traoré a signalé que les précé-

dentes éditions ont permis d'aborder des thématiques importantes ayant trait à l'élevage pastoral et paysan face aux défis du changement climatique, la gestion des ravageurs et les systèmes de semences paysannes. D'après le président du Réseau Wassa Mali, «l'agroécologie est une alternative sérieuse pour relever le défi de la sécurité alimentaire dans notre pays.» Dans son discours d'ouverture, le conseiller aux affaires administratives et juridiques du gouverneur de Ségou dira que cette rencontre revêt une portée toute particulière. «Elle constitue un moment de fierté et d'espérance, au cours duquel la voix du monde paysan, longtemps insuffisamment entendue, retrouve la place centrale qui lui revient légitimement», a indiqué Mohamed Ag Mohamed Aly. «C'est également l'occasion de mettre en lumière les champs, les savoirs endogènes transmis de gé-

nération en génération, ainsi que les innovations issues de l'ingéniosité et de la résilience des communautés rurales», a-t-il ajouté. Il a rendu hommage au Réseau Wassa Mali, dont «l'engagement constant et exemplaire a permis de faire de l'agroécologie paysanne un véritable mouvement, ancré à la base et reconnu tant au niveau national que régional.» Dans la même veine, le préfet Daouda Diarra a remercié le Réseau Wassa Mali pour l'organisation de ce forum, avant de réitérer son engagement à soutenir toute initiative visant à promouvoir l'agroécologie. La cérémonie a été marquée par la remise d'attestations de reconnaissance au préfet du Cercle de Ségou et au représentant de la Plateforme nationale de l'agroécologie paysanne et de l'agriculture biologique.

Mamadou SY
Amap-Ségou

Enseignement supérieur au Mali : À L'AUNE DE LA REFONDATION DE L'ÉTAT

Le maître de conférences à l'Université Yambo Ouologuem de Bamako (UYOB) diagnostique l'enseignement supérieur au Mali, en évoquant les contraintes liées à la création de l'Université, au passage du système Licence-master-doctorat (LMD) et à son adaptation au contexte de renouveau. Dr Moriké Dembélé propose ses recettes pour relever ce secteur

Le spécialiste en sociologie de l'éducation affirme que l'enseignement supérieur malien présente aujourd'hui un paysage à la fois dynamique et profondément fragmenté. Dr Moriké Dembélé ajoute qu'il se caractérise par une forte hétérogénéité institutionnelle, marquée notamment par l'existence de dix Universités publiques (dont les quatre principales sont concentrées à Bamako), de onze Instituts et Grandes écoles, presque tous localisés dans la capitale, ainsi que de près de 200 établissements privés aux profils variés, implantés majoritairement à Bamako et dans quelques capitales régionales.

Ce faisant, le diplômé de l'Université Cheick Anta Diop (Ucad) indique qu'un premier examen de cette configuration met en évidence des efforts d'adaptation notables face aux transformations simultanées de la demande sociale de formation et de l'offre éducative. «Une volonté croissante se manifeste en faveur de la construction d'un enseignement supérieur capable de concilier les standards internationaux avec les impératifs du développement national», reconnaît l'enseignant-chercheur. Selon lui, malgré ces dynamiques, le système demeure confronté à des contraintes structurelles importantes, liées à la fois à l'intensification de la compétition universitaire internationale et aux crises multiformes que traverse le pays. Dans ce contexte, remarque-t-il, l'enseignement supérieur malien semble avoir manqué trois transitions majeures et successives, dont les effets cumulatifs continuent d'entraver son développement. Il s'agit, tout d'abord, d'une distanciation inachevée de l'héritage colonial, qui se révèle être un souverainisme incomplet. En effet, Dr Dembélé rappelle qu'au lendemain des indépendances, le Mali a fait le choix d'un enseignement supérieur largement fondé sur le modèle des grandes écoles à orientation professionnelle, contrairement à plusieurs pays francophones qui ont privilégié l'ouverture rapide des universités.

Notre interlocuteur explique que ce choix se justifiait dans une logique de formation accélérée des cadres nécessaires à la planification et à la conduite des politiques publiques de développement. À son avis, ce modèle a progressivement révélé ses limites dès lors que l'État n'a plus été en mesure d'absorber l'ensemble des diplômés. «L'année 1983, marquée par l'arrêt de l'intégration automatique des diplômés des Grandes écoles dans la fonction publique, constitue à cet égard un tournant décisif», souligne l'expert en ingénierie de formation à l'Université Yambo Ouologuem (UYOB), précisant que l'ouverture vers un système universitaire plus large s'imposait alors comme une nécessité. «Or, pendant plus d'une décennie, cette transformation, bien qu'envisagée, a tardé à se concrétiser, contribuant à la massification d'une population diplômée sans emploi, formée prioritairement pour des débouchés administratifs devenus insuffisants», signale Dr Moriké Dembélé. Pour lui, l'Université n'a finalement été instituée qu'en 1996, dans un contexte où le secteur privé, encore embryonnaire, commençait à se structurer et à devenir, aux côtés de l'État, un acteur partiel de l'insertion professionnelle.

ARRANGEMENTS PÉDAGOGIQUES- Le coordinateur de la formation doctorale psychologie et sciences de l'éducation à la Faculté des sciences humaines relève que cette ouverture tardive a certes permis une diversification des offres de formation, mais elle n'a pas pleinement corrigé les déséquilibres hérités du modèle antérieur. Ensuite, il note que la naissance de l'université est marquée par des arrangements pédagogiques inappropriés.



Dr Moriké Dembélé

Dans son analyse, le professeur en sciences de l'éducation soutient que l'apparition de l'Université malienne s'est inscrite dans une dynamique de diversification de l'enseignement supérieur, mais elle a été fortement conditionnée par un processus de transition institutionnelle inachevée. À l'en croire, dans les faits, cette mutation a souvent pris la forme d'un transvasement du modèle des Grandes écoles vers celui de l'université, sans véritable reconfiguration des finalités, des contenus et des pratiques pédagogiques. Avant de déplorer que de nombreux enseignants promus au statut d'enseignants-chercheurs n'avaient pas bénéficié d'une préparation spécifique à l'enseignement universitaire. «Les curricula, quant à eux, n'ont pas fait l'objet d'une adaptation substantielle visant leur ouverture disciplinaire, leur actualisation ou leur décentrement critique», spécifie Dr Moriké Dembélé, témoignant que ces arrangements pédagogiques ont produit des confusions durables, affectant la qualité des apprentissages. «L'Université, au lieu de constituer un espace privilégié de construction du savoir critique, de l'autonomie intellectuelle et de la réflexivité, s'est trouvée fragilisée par des dispositifs pédagogiques peu adaptés à la massification, notamment dans des classes surchargées recevant des enseignements initialement prévus pour de petits groupes», constate le professeur d'enseignement supérieur. Pour l'expert en ingénierie de formation, il y a également l'avènement du Système Licence-master-doctorat (LMD) qui est une réforme greffée sur un modèle déjà fragilisé.

À ce propos, Moriké Dembélé fait savoir que deux piliers principaux fondent le système LMD, à savoir la rationalisation des enseignements et la professionnalisation des formations universitaires. Il insiste que la rationalisation des enseignements est synonyme de réduction d'horaires et affaiblissement des apprentissages. Pour l'universitaire, la mise en œuvre de la réforme s'est traduite par un morcellement des contenus et une réduction significative des volumes horaires. L'enseignant se souvient que les modules autrefois répartis sur l'année académique ont été reconfigurés en unités d'enseignement à durée plus limitée, diminuant ainsi le temps d'interaction pédagogique entre enseignants et étudiants. À l'entendre, le travail personnel de l'étudiant est devenu plus valorisé dans la répartition temporelle, mais cette évolution n'a pas été accompagnée par la création d'un environnement universitaire favorable à l'autonomisation des étudiants qui est celle de l'insuffisance de bibliothèques universitaires, des faibles ressources numériques, de l'absence d'initiation systématique à la recherche documentaire en ligne et de la faible structuration de l'ap-

prentissage collaboratif. «À l'heure actuelle, la rationalisation du temps d'apprentissage est pédagogiquement inefficace et contre-productive dans le contexte des universités maliennes. Elle ne tient pas compte de l'environnement universitaire naissant et du contexte social et économique du Mali», dénonce le coordinateur de la formation doctorale à la Faculté des sciences humaines. Abordant la professionnalisation, Dr Dembélé informe que le second pilier de la réforme vise à réduire le clivage traditionnel entre facultés et instituts. Les premières étant associées à une formation académique générale, et les seconds à une formation professionnalisante.

DIFFICULTÉ D'INSERTION- Cependant, comme le souligne Djouda Feudjio (2016), la réforme

LMD en Afrique s'est davantage traduite par une harmonisation formelle des diplômes que par une amélioration effective de l'employabilité, alerte le maître de conférences. La licence générale, argumente-t-il, apparaît ainsi comme un diplôme faiblement professionnalisant, pris entre massification de l'enseignement supérieur et rareté des opportunités d'insertion selon les mêmes données de Djouda Feudjio.

L'encadrant des thèses de doctorat retient qu'en définitive, sans transposition contextuelle aboutie, la réforme LMD tend à fonctionner comme une architecture normative insuffisamment opérationnelle. Il est persuadé que cette réforme perturbe des équilibres pédagogiques déjà fragilisés par la pression des effectifs, le déficit d'encadrement et les difficultés de professionnalisation des enseignants-chercheurs.

Dans un contexte de transformation profonde, Dr Moriké Dembélé s'interroge sur le modèle d'université adaptée pour le Mali d'aujourd'hui et de demain. Notre expert en sociologie de l'éducation assure que l'enseignement supérieur constitue la colonne vertébrale de l'ensemble du système éducatif qui est celle de la formation des cadres, de la production des savoirs, et de l'orientation de la capacité du pays à penser son développement. Ainsi, le sociologue donne ses recettes pour relever cet ordre d'enseignement. Il suggère, entre autres, la restructuration des Universités et la reconfiguration des filières, le dépassement de la balkanisation disciplinaire et la promotion de l'interdisciplinarité, et l'arrêt des inscriptions automatiques non régulées. Évoquant ce dernier point, le pédagogue exprime ceci : «L'inscription automatique de tous les titulaires du baccalauréat dans les Universités, sans dispositif

d'orientation ni filières alternatives structurées, contribue à la surcharge des établissements et à la dégradation des conditions d'enseignement».

D'après lui, une diversification des parcours d'accès, incluant des filières courtes professionnalisantes à fort potentiel d'emploi, notamment dans les secteurs agricoles et techniques, devrait accompagner cette régulation. Le maître de conférences développe que l'accès à l'Université pourrait être conditionné à un niveau de préparation garantissant des chances raisonnables de réussite, la mention au baccalauréat pouvant constituer un indicateur pertinent. «De manière similaire, l'inscription en doctorat devrait faire l'objet d'un filtrage académique renforcé, afin de réduire la massification, améliorer l'encadrement et élever la qualité scientifique, au moyen de dispositifs d'accompagnement collectif et personnalisé», compare l'universitaire.

Par ailleurs, l'enseignant s'interroge sur la privatisation progressive du service public universitaire. Dr Dembélé recommande «un retour de l'Université à la maison» pour mieux l'adapter à l'environnement social, économique et l'ouvrir au monde à l'image de l'Université de Sankoré à Tombouctou aux XII^e et XIII^e siècles. Il notifie que le modèle d'université est ancré dans les priorités du développement national, ouvert sur l'innovation, socialement pertinent et scientifiquement exigeant. «La construction de cette alternative requiert un dialogue approfondi et inclusif entre acteurs universitaires, décideurs publics, partenaires socioéconomiques et professionnels de divers secteurs, afin de poser collectivement les bases d'une refondation durable», conclut le maître de conférences.

Namory KOUYATÉ

Inclusion financière : LES CADRES DES SFD À L'ÉCOLE DU DROIT OHADA

Des cadres des Systèmes financiers décentralisés (SFD) sont réunis depuis hier, dans un hôtel de Bamako, pour une session de formation sur le droit de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) relatif aux sociétés et coopératives. Cette formation de trois jours vise à outiller les participants sur le droit des affaires et ses implications directes pour les SFD.

Initiée par le ministère de l'Économie et des Finances à travers le Projet de promotion de l'accès au financement, de l'entrepreneuriat et de l'emploi au Mali (Pafeem), cette session a pour objectifs d'améliorer la qualité des ressources humaines et développer le capital intellectuel du personnel pour relever les défis du secteur financier. Il s'agit concrètement de permettre aux acteurs de décrypter les procédures de constitution, de fonctionnement et de dissolution des sociétés et coopératives, ainsi que de consolider l'expertise de leurs services juridiques respectifs.

Dans son discours, le représentant du Pafeem, Alissonna Barry a rappelé que le Projet a été mis en place pour soutenir les efforts du gouvernement à relever les défis de l'exclusion financière. Les activités retenues dans ce cadre prévoient d'accompagner les efforts d'assainissement du secteur de la microfinance.

À travers cette activité, a-t-il souligné, le département réaffirme son engagement à soutenir le développement d'un système financier moderne, inclusif et performant, au service de l'économie nationale et des citoyens. Il a aussi indiqué que l'initiative est en parfaite cohérence avec la Stratégie nationale pour l'émergence et le développement durable 2024-2033, inspirée de la vision « Mali Kura nataasira ka ben



Une vue du présidium lors de la cérémonie d'ouverture de la session

san 2063 ma » du Président de la Transition. Pour Alissonna Barry, le renforcement des capacités du personnel des SFD dans les domaines techniques, opérationnels et juridiques est aujourd'hui une nécessité absolue.

Karim Kamissoko de la Direction de la microfinance a, pour sa part, fait savoir que le secteur de la microfinance traverse plusieurs difficultés, notamment le faible renforcement des capacités des dirigeants techniques et élus des Institutions de microfinance (IMF), l'absence et ou l'inadaptation des systèmes d'information et de gestion de certaines IMF par rapport aux exigences réglementaires. Pour répondre à ces préoccupations, le représentant du Directeur des microfinances a indiqué que les autorités de supervision ont procédé au diagnostic de six Institutions de microfinance en difficulté au Mali, dont les plans de redressement ont déjà été rendus. Les autorités ont aussi introduit une nouvelle réglementation dans le circuit d'adoption qui offre plus d'opportunités aux IMF, en termes de nouveaux produits. Le

président de l'Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés du Mali (APSFD) a indiqué que la maîtrise des outils juridiques est un impératif de survie et de croissance dans un Mali où les SFD sont le moteur de l'inclusion financière. Tidiane Amadou Tall s'est réjoui du fait que cette formation permettra de renforcer les capacités juridiques et garantir l'application effective des normes OHADA par les participants.

Le formateur Fousseyni Togola, magistrat, a invité les participants à des échanges courtois pour pourvoir tier profit de cette session de formation. Il faut noter que l'OHADA a pour objectif d'unifier le droit des affaires dans les États membres, afin de sécuriser l'environnement juridique et favoriser les investissements. Le choix des modules de l'organisation relatif aux sociétés et aux coopératives se justifie par le fait que ces formes sont les plus dominantes dans le secteur de la microfinance.

Siguéta Salimata DEMBÉLÉ